

## Journée d'information pour les entreprises



© Photo News

### Les petites et moyennes entreprises dans la CE

Le Bureau de Presse et d'Information de la Commission des Communautés européennes vient de publier une brochure destinée aux chefs d'entreprise, à leurs conseillers, et plus particulièrement ceux des petites et moyennes entreprises qui sont en contact - ou qui cherchent à l'être - avec les services de la Commission.

Ce document rassemble des informations pratiques assorties des adresses et des numéros d'appels téléphoniques utiles. Nous savons que cette tentative est périlleuse. En effet, la mobilité n'est pas un vain mot dans ces différents secteurs et les changements d'adresse sont fréquents.

Nous avons cependant cru utile de pénétrer autant que possible dans les dédales des schémas d'organisation.

La brochure sera présentée et distribuée lors de la journée d'information organisée avec l'Union Wallonne des Entreprises et l'Union des Entreprises de Bruxelles au début de décembre prochain.

La brochure contient une brève introduction sur la Communauté européenne, les petites et moyennes entreprises et les politiques européennes qui les concernent. Une part importante est réservée aux instruments spécifiques dont peuvent bénéficier les petites et moyennes entreprises dans la Communauté européenne.

C'est ainsi que sont traités : les activités financières de la CECA ; le Fonds Social européen ; le Fonds européen de Développement régional ; le Fonds européen d'Orientation et de Garantie agricole ; la Banque européenne d'Investissement ; les projets de démonstration dans le secteur de l'énergie, la recherche, l'information et l'innovation ; le Bureau de coopération d'entreprises et enfin la coopération avec les pays en voie de développement.

La brochure est gratuite et constituera un numéro spécial de la série Eur-info. Elle peut être obtenue sur simple demande.

Le Bureau de Presse et d'Information organise le 3 décembre en collaboration avec l'Union Wallonne des Entreprises et l'Union des Entreprises de Bruxelles une journée d'information destinée aux chefs d'entreprise.

Dans le cadre des activités de la Communauté européenne, fonctionnent des fonds offrant des possibilités d'aide et de coopération qui sont peu ou mal connus.

Afin de donner un aperçu aussi fructueux que possible, nous avons été contraints de limiter le nombre de sujets et malheureusement aussi le temps consacré à chaque sujet traité.

Néanmoins, nous tenterons d'offrir un programme assez fourni qui débutera à 9 h 30 et se terminera à 17 h au plus tard. Nos moyens étant limités, nous sommes contraints de restreindre le nombre des participants et vous conseillons, si vous êtes intéressé, de vous inscrire dès que possible auprès de votre Union d'entreprises. Les réservations se font au fur et à mesure des inscriptions.

Le programme, dont certains détails pourraient encore être modifiés, se

présenterait en grande ligne comme suit :

Accueil à 9 h 30, l'adresse et le nom de la salle à la CE à Bruxelles seront communiqués ultérieurement.

9 h 45 : début de la journée avec une introduction générale. Ensuite seront traités : le Fonds européen de développement et le Centre de développement industriel „CDI” ; le Fonds européen de développement régional ; le programme Esprit ; les contrats de recherche et innovation ; la Banque européenne d'investissement ; les marchés publics et le système informatique „TED” (Tenders Electronic Daily) ; les contrats de recherche.

La fin de la journée est prévue vers 17 h. Un lunch vous sera offert par le Bureau d'Information de la CE.

Prendre inscription de préférence par écrit à l'Union Wallonne des Entreprises, rue Capitaine Crespel 42, 1050 Bruxelles (tél. : 02/513 45 34) ou à l'Union des Entreprises de Bruxelles, rue du Botanique 75, 1030 Bruxelles (tél. : 02/219 32 23) ou au Bureau du Presse et d'Information de la CE, 73 rue Archimède, 1040 Bruxelles.

### Dans ce numéro

- 2 Nouvelles entreprises - en Belgique
- 3 - dans les pays voisins
- 5 Esprit
- 6 Rénovation urbaine
- 8 Fonds Social
- 10 Pierre Werner
- 11 Lire et écrire
- 11 L'Europe et les média de demain

# De nouvelles entreprises en Belgique

Dans le courant de 1983, près de 35.000 nouvelles entreprises ont été créées en Belgique. Il est frappant de constater que les périodes de crise économique donnent lieu à la création de nombreuses nouvelles entreprises. C'est ce phénomène qui sera examiné plus avant dans cet article. Six aspects du démarrage d'une nouvelle entreprise seront successivement évoqués, à savoir : la typologie des créateurs d'entreprise, la bipolarisation en matière de secteur d'activité, les stimulants poussant à créer sa propre entreprise, les questions juridiques, les problèmes financiers et le rôle de l'infrastructure de formation.

## Des motifs disparates

Une étude empirique concernant la Belgique a clairement fait apparaître que des motifs très disparates peuvent conduire à la création d'entreprises. Schématiquement, on peut faire la distinction entre d'une part une motivation positive et d'autre part une motivation découlant d'expériences négatives.

Parmi les motivations positives, on trouve, entre autre, le désir d'indépendance, le souhait de réaliser ses propres idées et l'ambition d'être son propre chef. Les expériences négatives se rapportent principalement au chômage ou à une situation de travail insatisfaisante. Dans cette dernière catégorie, on compte principalement des travailleurs très qualifiés qui, dans l'entreprise qui les emploie, ne peuvent valoriser leurs idées créatives.

## Nouvelles technologies

Si l'on considère le secteur d'activité dans lequel de nouvelles entreprises sont créées, on constate une nette bipolarisation. D'une part, nous avons les nouvelles industries basées directement ou indirectement sur les nouvelles technologies. Le secteur de l'informatique est ici indiscutablement le plus

important. C'est non seulement dans le domaine du hardware, mais surtout dans celui du développement du software que l'on voit apparaître de nouvelles entreprises. Ainsi, le nombre des bureaux de service d'informatique connaît une croissance quasi exponentielle. De même, les entreprises orientées vers le CAD/CAM (Dessin et production assistés par ordinateur) connaissent pour la plupart un essor rapide. C'est également le cas d'une série de nouvelles entreprises liées au secteur des télécommunications. Enfin, on recense aussi un nombre plus limité de nouvelles entreprises dans les secteurs dits traditionnels. Il s'agit alors d'industries appliquant dans leur mode de production les techniques les plus avancées. Des exemples significatifs sont donnés dans la manufacture du tapis.

A côté de ces „new technology based firms” (firmes basées sur les nouvelles technologies), existent de nombreuses nouvelles industries nées dans le secteur de l'artisanat et dans les services. Ces nouvelles entreprises sont caractérisées par un investissement important de travail. L'exemple typique est celui des centres „do it yourself” ainsi que celui des entreprises liées aux loisirs.

## Stimuler l'entreprise

En Belgique, tant le secteur public que le secteur privé s'efforcent de stimuler l'esprit d'entreprise.

Une série impressionnante de règlements officiels est destinée à aider des nouvelles entreprises. Tant les autorités nationales que régionales ou locales font à ce propos de remarquables efforts, ils portent principalement sur un régime fiscal plus favorable et des facilités au niveau de la législation sociale. Il est à noter que récemment des efforts particuliers ont été consentis afin d'inciter les chômeurs à la création de leur propre entreprise.

Des initiatives intéressantes sont également prises par le secteur privé. Il en est ainsi des actions de promotion lancées par le secteur financier avec le slogan „Devenir son propre patron” ou „Devenir entrepreneur”.

L'Union des Banques Belges a, en ce sens, organisé un concours qui a rencontré un franc succès auprès des nouveaux chefs d'entreprise.

Des organisations syndicales et des clubs de service essayent, chacun à leur manière, de stimuler la création d'entreprises.

## Une série d'obstacles

Sur le plan juridique, le démarrage d'une entreprise connaît une série d'obstacles difficiles à franchir. Ce sont les obligations administratives qui doivent être remplies, et qui constituent sans aucun doute un frein important à la création d'entreprise. La difficulté majeure réside dans le fait que les contacts doivent être pris avec des services géographiquement dispersés.

La Belgique est encore loin de l'idéal du „guichet unique” où on pourrait remplir toutes les obligations administratives.

Il existe bien diverses organisations, professionnelles ou interprofessionnelles, qui ont pour but d'aider le nouvel entrepreneur, mais ce dernier est finalement confronté à une sombre forêt de directives et d'avis, caractérisée par une âpre concurrence entre les intéressés. On constate ainsi un gaspillage d'énergie et de moyens qui résulte d'un manque évident de coopération et de coordination efficace.

## Un premier employé

Concernant les aspects juridiques de la création d'entreprise, il faut souligner que la législation sociale est perçue comme un obstacle à l'engagement d'un premier employé ou l'élargissement du nombre de travailleurs. Dans le premier cas, les autorités ont récemment introduit un assouplissement

dans la législation. Des facilités importantes dans le domaine de la sécurité sociale et dans celui de la réglementation du travail semblent être des conditions sine qua non à la création d'emplois dans les nouvelles entreprises.

## Le financement

On en arrive ainsi au problème financier. On constate qu'une nouvelle sorte d'entrepreneur se présente. Il a en commun avec ses prédécesseurs d'arriver dans la plupart des cas à la création d'une entreprise nanti d'une compétence et d'une connaissance techniques, de telle sorte qu'il se sente préparé pour la production.

La nouveauté réside dans leur plus grande ouverture pour différentes formes de financement. Plus particulièrement, on constate que les nouveaux entrepreneurs ne reconnaissent plus une priorité absolue à la totale autonomie financière. Les seules considérations d'économie d'entreprise ont pour conséquence que des formes de financement extérieur ont plus de chance. C'est le cas notamment des possibilités offertes par les sociétés de financement. Ainsi les grands holdings privés ont-ils créé des sociétés de participation qui s'intéressent spécialement à de nouvelles entreprises très prometteuses.

Dans le cadre des activités de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel on a créé un Fonds de participation.

Il est aussi à noter qu'à l'automne 1984 un marché secondaire a été ouvert à la Bourse de Bruxelles qui s'adresse plus spécifiquement aux PME. La structure financière des entreprises peut donc être avantageusement influencée. Les banques privées font également de gros efforts pour stimuler l'activité des PME.

Un point très délicat reste celui de la caution lors de la demande de crédit. Du côté bancaire, on souligne que ce n'est pas le rôle d'une banque de prendre des ris-

ques. Le risque y est considéré comme inhérent à la création d'entreprise.

Venons en enfin à l'infrastructure de formation.

En Belgique diverses initiatives ont été prises pour assurer une formation complémentaire au futur chef de PME. Cette formation additionnelle concerne tant les

aspects techniques que des thèmes d'économie d'entreprise.

Il semble urgent de trouver les mesures appropriées pour lutter contre le gaspillage d'énergie, découlant de la dispersion des initiatives.

A cet égard, grâce à sa bonne structure et à son équilibre régional, le Centre pour la Formation des Clas-

ses Moyennes peut jouer un rôle très important.

Prof. Dr. Rik Donckels  
Directeur du Centre d'Etude pour les PME (KMO-Studiecentrum)  
UFSAL-Bruxelles  
Facultés universitaires  
St.-Aloysius

*Le secrétaire d'Etat pour les PME, M. Et. Knoops, vient d'annoncer (le 20 septembre dans les journaux) que le Fonds de Participation pour les PME a prêté 1.100 million de FB aux jeunes chômeurs qui veulent créer leur petite entreprise. Par ces mesures 2.150 chômeurs ont une chance de démarrer leur petite entreprise.*

## Le nouvel esprit d'entreprise en Europe

Ces dernières années, un nouvel esprit d'entreprise semble se développer dans les Etats membres de la CE.

De nouvelles entreprises surtout de petite dimension naissent chaque jour en Europe.

Ce phénomène peut s'expliquer par différentes raisons : la crise économique qui rend plus difficile l'accès à l'emploi, la décentralisation de la production, l'apparition de nouvelles technologies, le développement du secteur tertiaire, le changement d'attitude psychologique face au travail.

Le nouvel esprit d'entreprise touche tant les managers, que les universitaires et les jeunes. Il est parfois stimulé par de nouveaux systèmes de financement (le venture capital) et par des mesures législatives appropriées.

Bien qu'à des degrés divers, le phénomène se rencontre dans tous les Etats membres.

### Danemark : De l'artisanat à la technologie

Le Danemark n'est pas le prototype de la nation industrielle. En fait, le développement industriel danois s'est appuyé en partie sur l'artisanat, en partie sur l'agriculture. On n'a jamais noté de tendance à la concentration industrielle, ni au développement de la grosse industrie.

L'industrie danoise est en grande partie constituée d'un artisanat mécanisé. Mais, parallèlement, un secteur technologique capable de soutenir la concurrence

étrangère s'est développé dans l'électronique, la pharmacie et l'alimentaire, secteurs où les activités de Recherche et Développement sont très performantes.

Cette évolution de l'artisanat à la technologie de l'information suppose bien sûr des investissements considérables. De multiples initiatives ont été prises concernant par exemple la formation extensive des adultes et cette année la Chambre des Représentants danois a adopté un programme de développement technologique étalé sur 5 ans et portant sur un montant équivalent 9 milliards FB.

L'attitude très positive des syndicats à l'égard des nouvelles technologies est aussi un facteur favorable ainsi que la politique économique libérale menée par les différents gouvernements danois. Ceci a permis à un nombre croissant de jeunes entreprises de recourir plus facilement à un marché des capitaux à risques.

Des exemples frappants de cette évolution se présentent dans l'industrie textile et de l'habillement grâce aux efforts en matière d'utilisation de nouvelles technologies. Dans ce secteur danois contrairement à ce qui se passe dans les autres Etats membres l'emploi augmente. Il en va de même pour l'industrie du bois et des meubles.

L'exportation, les commandes et les bénéfices progressant, la volonté d'investir s'en trouve favorablement influencée.

### France : Confiance retrouvée

Depuis des décennies, les entreprises et le patronat français n'avaient pas la cote dans l'opinion publique. La réhabilitation des entreprises a commencé depuis l'été 1984. La nomination de Laurent Fabius comme Premier ministre, dont la politique vise à l'incitation financière et fiscale en faveur des sociétés et notamment des PME accentue le mouvement.

Ce changement d'attitude n'est pas seulement dû aux médias et états-majors gouvernementaux, les modifications se produisent au sein de la société française. Les candidats aux Hautes Etudes Commerciales n'ont jamais été aussi nombreux, nombre de jeunes ingénieurs disent souhaiter devenir un jour leur propre patron. On note une floraison d'entreprises nouvelles de petites et moyennes dimensions à la vie parfois éphémère, mais dont le gouvernement est décidé à faciliter la tâche. Ainsi on prévoit des mesures permettant d'accomplir les formalités nécessaires à la création d'une entreprise endéans le mois.

Les milieux financiers jugent les perspectives des entreprises françaises prometteuses. Cette opinion est partagée par les investisseurs étrangers. La meilleure preuve : les valeurs des sociétés françaises cotées à la Bourse de Paris ont progressé régulièrement en 1983 et début 1984.

### Grèce : Les PME, une tradition

Les PME ont depuis longtemps une importance capitale pour la vie économique de la Grèce.

Aussi n'est-il pas étonnant de voir aujourd'hui dans le domaine des applications des ordinateurs et du développement du software un foisonnement de petites entreprises dynamiques créées par des jeunes de moins de 30 ans avec des capitaux très réduits et une expertise commerciale et financière rudimentaire. Certains tentent l'exportation, d'autres passent à un niveau de spécialisation très poussée.

Dans le domaine du textile, des entreprises quasi artisanales sont devenues fournisseurs de grands magasins londoniens ou parisiens. Dans les campagnes, nombre d'entreprises agricoles, en fait des affaires familiales, se reconvertissent à des méthodes de culture nouvelles et se lancent dans des investissements importants à l'aide de prêts préférentiels et sous le couvert de politiques de marché fondées sur le PAC.

Le rôle prépondérant des PME explique la politique traditionnelle de soutien à ces entreprises notamment par des taux d'intérêts préférentiels et un régime fiscal simplifié. Les problèmes d'organisation, de gestion, d'accès au crédit, d'exploitation des possibilités d'exportation restent cependant préoccupants. Constatant un esprit d'innovation particulièrement fort au niveau des PME qui permettrait la

création de nouveaux postes de travail, le gouvernement hellénique a adopté une politique plus énergique en la matière.

Ainsi, l'accès au crédit sera assuré pour les PME par le moyen de garanties de financement offertes par l'EOMMEX, un organisme public qui s'occupe aussi de la création de zones ou immeubles spécialement aménagés pour l'implantation des PME ainsi que des centres de services en commun (infrastructure technique commune, comptabilité, e.a.)

La création d'entreprises coopératives est favorisée dans le domaine de la chaussure, des vêtements de sport... afin d'améliorer leur compétitivité dans ces secteurs en crise.

#### Italie : De l'ingénierie au tourisme rural

Rien qu'au deuxième trimestre de 1984, 68.843 nouvelles unités de production ont été inscrites au registre national italien. Les sociétés venant en aide aux créateurs d'entreprises potentiels connaissent un succès grandissant.

Le nouvel esprit d'entreprise qui touche l'Italie recouvre des initiatives très diverses : ateliers d'artisanat, professions libérales, sociétés de conseil ou radios libres.

En fait, le „travail traditionnel" traverse une crise multiple : manque de travail qui pousse à essayer la solution de l'initiative individuelle, crise fiscale, crise d'organisation, crise culturelle allant de paire avec une revalorisation de l'esprit d'entreprise. Depuis 1981 le nombre des travailleurs salariés tombent, tandis que le mouvement coopératif prend de l'essor dans le secteur tertiaire supérieur (informatique ; ingénierie, conseil et services). Ce phénomène ne se développe cependant pas exclusivement dans des secteurs de pointe ou de haute technologie.

L'obstacle majeur à toute création d'entreprise reste le financement. Le capital à risques en Italie en est encore très rare. Et si des entre-

prises italiennes participent à des opérations de capital à risques, elles le font aux Etats-Unis... Les plus-values de capital sont imposées à un taux moyen de 40 %. Il n'existe pas de marché secondaire sur lequel il serait possible de revendre rapidement les participations acquises et de réaliser un profit.

Un projet de loi déposé par un député libéral et un député socialiste est suivi avec intérêt par le monde italien de la finance. Mais les facilités qu'il suppose ne pourront pas contrebalancer certains facteurs fondamentaux qui empêchent le développement d'un capital à risques à l'américaine : la crise des institutions universitaires et de recherche, le développement insuffisant des secteurs de pointe et le goût peu prononcé des épargnants italiens pour le risque.

#### Pays-Bas : 250 organismes d'aide

Chaque année, 15.000 PME se créent aux Pays-

Bas. Cinq ans plus tard 40 % seulement survivront. Ces faibles chances de survie tiennent principalement aux mauvaises conditions de financement et à une gestion déficiente.

Pourtant, la revalorisation de l'esprit d'entreprise et un niveau élevé de chômage poussent un nombre croissant de salariés à créer leur propre entreprise.

Comme ailleurs en Europe, les problèmes majeurs rencontrés par les nouveaux chefs d'entreprise sont le financement, la commercialisation et les autorisations. Conscients de ces problèmes, divers organismes publics et privés — ils sont près de 250 — s'occupent d'aider et de soutenir les jeunes entrepreneurs. Mais les conseils concrets sont souvent insuffisants et ne répondent pas aux questions du créateur d'entreprise.

Selon des experts néerlandais, le climat de ces 20 dernières années a été préjudiciable aux chefs d'entreprise débutants. L'en-

seignement axé sur la formation générale ne s'intéresse aucunement à la vie professionnelle. De plus, au niveau des banques le projet du futur chef d'entreprise n'est plus examiné sérieusement dès qu'on apprend qu'il a déjà été présenté à une autre banque. Les banquiers devraient parfois se souvenir que le sens premier du mot crédit est „croyance"...

Fait positif cependant, les chefs d'entreprise confirmés semblent aujourd'hui plus enclin à aider leurs jeunes collègues.

Un même esprit d'entreprise semble souffler sur l'Europe pour tenter de sortir de la crise. Mais les mêmes obstacles se retrouvent aussi : les lourdes procédures administratives, la bureaucratie, le manque de possibilité de financement par des capitaux à risques.



## Elections européennes : les résultats

Le 27 septembre dernier, MM. X. Mabilbe du CRISP et G. NAETS, Directeur de l'Information au PE, ont participé à un lunch-débat organisé dans les locaux du Bureau d'Information par la Maison de l'Europe sur le thème des résultats des élections européennes du 17 juin 1984. Les orateurs ont particulièrement insisté sur la question de savoir si les électeurs européens ont voté pour l'Europe ou pour des partis nationaux.

Le débat a été à ce point animé que les responsables se proposent à donner une suite à cette première réflexion.

## Rénovation urbaine en temps de récession économique



„En ces temps de récession, le *gouvernement* adopte une position ambivalente à l'égard des dépenses de rénovation urbaine. D'un côté, on plaide la restriction des dépenses publiques (parmi lesquelles la rénovation) pour permettre la reprise économique et d'un autre côté on entend des voix s'élever pour encourager des dépenses publiques supplémentaires précisément dans le secteur de la rénovation pour combattre le chômage et favoriser la relance" (N. Nelissen).

„Pour donner à la rénovation une chance de réussite, le *secteur privé* — et plus précisément certains investisseurs institutionnels-promoteurs immobiliers et lanceurs de projets — doivent se sentir concernés par les mouvements de rénovation et de réhabilitation. Les villes et les communes sont invitées à lancer des formules pour convenir et intégrer les plannings de rénovation de certaines zones et plus par-

ticulièrement celles qui ont été négligées. A cet égard, il faut que se sentent concernés les partenaires que l'on a cité plus haut mais aussi inévitablement les plus directement intéressés et ce dès le départ de manière que les objectifs (parfois contradictoires) et que les intérêts des divers partenaires puissent se traduire en un effort commun de collaboration.

Ceci suppose un intérêt pour la cité, une vision de sa rénovation, une bonne dose de concertation et de discussions... et de gros sous" (S. Vlaeminck).

„Si les *organismes pour la construction de logements sociaux* veulent réussir dans leur tâche sociale de rénovation urbaine, ils doivent assurer une place importante à la participation des habitants. Mais ils doivent aussi réserver une place à ces habitants au sein de leurs organes de direction" (G. Knops).

„Les *bricoleurs habiles*

peuvent jouer un rôle non négligeable au niveau des parachèvements, de l'entretien et de l'amélioration de l'habitat des zones citadines de rénovation. Parallèlement aux conseils et à l'aide dispensés par les communes dans, par exemple les 'magasins d'amélioration', il faut accorder plus d'attention à la formation technique des travailleurs pour compte propre potentiels" (C. de Vocht).

„La récession économique appelle de nouvelles compétences politiques, financières et instrumentales pour les *communes*. C'est à cette condition qu'elles pourront conduire une politique souple dont les réactions rapides cernent toujours la situation locale" (H. Fassbinder).

### Matière des discussions

C'étaient donc là quelques-uns des trente avis exprimés dont disposaient comme matière de discus-

sion les 400 délégués représentant le gouvernement, les provinces, les communes, les bureaux d'architectes, les promoteurs et les organisations pour la construction de logements sociaux d'Europe occidentale, pendant la première réunion de la Conférence Permanente de Rénovation Urbaine Européenne qui s'est tenue à Anvers les 26-28 septembre 1984. Rien d'étonnant à ce que ce sujet ait été choisi et qu'il ait eu beaucoup de succès. Cependant, la rénovation urbaine risque de se trouver dans l'impasse parce la récession freine les moyens financiers.

Les participants à la Conférence disposaient d'un numéro spécial du périodique „Kijk op Europese Stadsvernieuwing" où figuraient une cinquantaine de textes abordant le sujet même des discussions et le rôle d'un certain nombre de parties prenantes à la rénovation, ainsi, les investis-

seurs institutionnels, les sociétés de promotion immobilière, les sociétés de construction, les organismes pour la construction de logements sociaux, les „bricoleurs” et l'état. Une question était toujours présente en filigrane : comment les communes d'Europe peuvent-elles aborder de manière active leur rénovation urbaine ; que peuvent elles attendre des autres parties en temps de récession. Signalons que pour préparer la Conférence, il avait été demandé aux communes de communiquer par écrit leurs expériences en la matière. Une trentaine de communes de dix pays de l'Europe ont répondu. Les conclusions de la conférence et les rapports des communes seront publiés. Tout en sachant que le sujet est inépuisable, et qu'il peut être encore sérieusement approfondi, nous pouvons tenter de dégager quelques thèmes majeurs. Le périodique „Kijk op Europese Stadsvernieuwing” s'y consacrera évidemment encore dans l'avenir.

#### Rénover dans la sobriété

Alors que dans les années 50 et 60 on accordait surtout

son attention à l'extension urbaine sous forme de projets grandioses de constructions neuves en visant le caractère fonctionnel (séparation des fonctions entre bâtiments (moyennement) élevés et habitat répétitif), il est devenu évident après 1960 que cette conception conduisait à négliger les anciens centres urbains et villageois mais aussi les anciens bâtiments, insuffisamment adaptés ou rénovés. L'optimisme du progrès et de la croissance aidant, on assainissait à tour de bras (coupes claires, rasement des taudis... les bulldozers ronronnaient tous azimuts) pour faire pousser partout des constructions à fonction typiquement citadine, centres commerciaux, immeubles de bureaux et autres constructions à gros rendement. Les protestations qui se sont élevées parmi les citoyens ont produit un revirement de la manière de penser. Ainsi est apparu un nouveau type de rénovation dont les valeurs s'articulent autour d'un urbanisme à dimension humaine, interventions ponctuelles, améliorations là où cela reste possible, reconstructions neuves, améliora-

tion plus progressive du tissu urbain, prise en compte de la notion de quartiers et loyers accessibles (après rénovation), circonspection au niveau de l'héritage historique. Les années 80 voient la rénovation urbaine entrer dans une nouvelle phase ; la récession économique fait planer la restriction budgétaire et incline à observer un régime d'économie de pénurie. On parle de 'rénovation urbaine sobre', de 'rénovation réalisable', de 'rénovation douce' ou encore de 'rénovation tenant compte de la charge du loyer'. Cette situation n'entraîne pas uniquement des conséquences pour l'état — réduction des contingents pour la reconstruction et la rénovation, diminution des aides de l'état à tous les niveaux etc. — mais aussi pour les autres parties prenantes potentielles de la rénovation.

#### Rénovation urbaine souple pour le secteur privé

Les investisseurs institutionnels et les promoteurs de projets, c'est-à-dire le secteur privé de la construction, ne sont guères 'branchés' sur cette philosophie

de la rénovation urbaine telle qu'elle s'est fait jour dans les années 1970. Ne faut-il pas élargir la conception même de la rénovation et réduire les marges bénéficiaires ?

Les quelques rares communes qui ont travaillé avec des investisseurs institutionnels font état d'expériences où il était question d'immeubles commerciaux, industriels ou à usage de bureaux ou encore à des combinaisons de ceux-ci avec des studios et des appartements coûteux à vendre. Les congressistes ont plaidé pour la nécessité de leur apport au processus actuel de rénovation dans le cadre d'équipes structurées de concertation où les communes concernées auraient une mission directrice, de stimulation et de contrôle. Il s'agit par exemple, de conditions particulières souples, du partage des risques, de l'accélération des formalités et de la fiabilité des relevés, dans le cadre d'une 'approche intégrée et spécifique'. La ville d'Amsterdam a présenté un plan où les investisseurs institutionnels doivent se contenter d'un rendement quelque

## Conférence permanente pour la rénovation urbaine en Europe

L'intérêt pour la rénovation urbaine a augmenté dans tous les pays d'Europe de l'Ouest, au cours de cette dernière décennie. La ville domine l'interaction ville/campagne et, dans de nombreuses régions, la campagne elle-même présente de plus en plus souvent des aspects urbains. Mais nos villes menacent de tomber en ruine.

Lors de l'Année européenne des Monuments (1975), l'attention a particulièrement été attirée sur les bâtiments historiques. La protection des monuments ne devait plus être un hobby de l'élite mais devait former une partie essentielle des efforts pour rendre et maintenir nos villes vivables. La rénovation urbaine au sens large faisait son entrée.

Parmi les nombreuses initiatives pour sensibiliser les gouvernants et les citoyens à la rénovation urbaine, on peut citer :

□ Le Congrès international du Conseil des Communes d'Europe en 1979, à La Haye, où la rénovation urbaine était un des thèmes centraux.

□ La Campagne Européenne pour la renaissance de la cité du Conseil de l'Europe (1980-82) qui avait comme but d'augmenter la sensibilité aux aspects sociaux de la rénovation urbaine en Europe.

□ Au cours de la conférence finale de cette Campagne Européenne pour la Renaissance de la cité à Berlin (mars 1982), le Conseil des Communes d'Europe a pu

remettre, à tous les participants, un rapport dans lequel une comparaison était faite sur la manière dont les citoyens des différents pays européens étaient impliqués dans les décisions de rénovations urbaines. (Publié sous le titre „Urban Renewal Participation Experiments”, éd. REG, Maastricht/Nimègue, 1982).

Dans le prolongement des activités citées ci-dessus, le Conseil des Communes d'Europe a créé un organisme ayant pour mission de porter une attention continue à la rénovation urbaine. Cet organisme, la Conférence Permanente de la Rénovation Urbaine en Europe (sous le patronage de M. Gaston Thorn, Président de la Com-

mission Européenne) essaie par le biais d'enquêtes, de rencontres d'experts, de congrès et de publicité de pousser les pouvoirs communaux en Europe à s'occuper activement de la problématique de rénovation urbaine. La revue „Kijk op Europese Stadsvernieuwing” (adresse : R.E.G., Brusselstr. 51, 6211 PB Maastricht) est un instrument important qui accorde une attention particulière à d'intéressants projets de rénovation urbaine dans les communes européennes. Il y a également les rencontres bisannuelles de la Conférence Permanente de la Rénovation Urbaine en Europe dont la première rencontre a eu lieu à Anvers en septembre 1984.

peu inférieur en raison de considérations sociales. Devenir veut créer un fonds de restauration auquel participent des investisseurs institutionnels.

Lorsque les promoteurs ont cherché à réaliser des projets dans un contexte social, on s'est souvent heurté à l'irréalisable sur le plan financier, entre autres raisons, les besoins de parking sur terrain propre ou en sous-sol. Ces projets sont alors repris par le secteur de la construction de logements sociaux et réalisés sous une forme modifiée.

On demande en général des critères plus souples, une simplification des formalités et procédures dont par exemple, l'obtention de conditions particulières qui permettraient aux promoteurs de participer malgré tout à la 'rénovation urbaine sobre'.

Et cependant... Leicester se pose la question de savoir s'il est tellement regrettable que les promoteurs soient moins actifs à dresser des plans pour nos centres urbains.

Pour ce qui concerne les entreprises de construction, il semble qu'elles devraient apprendre à mieux diriger leurs activités sur les projets de transformations urbaines. Elles ne paraissent pas encore suffisamment adaptées à une approche intégrée et à échelle réduite, ni sur le plan de la conception, ni sur celui des finances, ni au niveau des facultés d'organisation.

Cependant, il n'en va pas de même dans tous les pays.

#### **Pas de rénovation urbaine 'sociale' sans organismes de logements sociaux**

Nombreuses sont les communes qui ont un avis très positif sur le rôle qu'ont joué jusqu'à présent et continueront à jouer les organisations pour la construction de logements sociaux dans le domaine de la rénovation. Il faut toutefois signaler que bon nombre d'entre elles accordent leur préférence aux grands projets de logements populaires en périphérie, alors que leur tâche de rénovation et de recons-

## **Centre Pio Manzù**

Une brochure destinée à tous ceux qui s'intéressent à la rénovation urbaine vient d'être publiée par le Centre „Pio Manzù". Elle est consacrée à la rénovation d'un centre historique à Piacenza.

Cette brochure dresse l'inventaire photographique du quartier à rénover à partir d'un plan d'ensemble qui concerne aussi le détail des cours intérieures, façades individuelles, etc.

Le Centre Pio Manzù présente un projet global de rénovation qui se situe à mi-chemin entre la construction de bâtiments modernes derrière d'anciennes façades et la conservation pure et simple à grands frais des anciens bâtiments.

Les illustrations comprennent de nombreux plans et maquettes.

Environmental planning and reconstruction of historic city centres - Typical Model (Centre of Piacenza) proposed by the Pio Manzù international Research Centre (Ed. La Moderna, Corso d'Augusto 28, 47037 Rimini), March 1984, English translation.

truction neuve est évidente 'dans les zones citadines négligées'. La récession économique a cependant accru la propension à l'intégration dans le cadre de la rénovation urbaine, de sorte que leur rôle peut (ou doit) encore se renforcer à l'avenir, à condition évidemment de disposer de suffisamment de fonds publics et de résoudre les problèmes de la charge des loyers. En effet, les revenus des (futurs) occupants ont diminué alors que les loyers n'arrêtent pas de grimper. Les occupants ne peuvent plus payer le prix de la rénovation, ce qui rend cette rénovation même impossible.

Un problème différent, surtout dans les grandes villes, est celui de la non répartition des organisations de construction de logements de manière territoriale dans la ville. L'expérience de Rotterdam est à cet égard intéressante. Il était question de grouper les milliers de logements achetés en 'organisations de quartier' (wijkgebonden corporaties). Les locataires y auraient leur mot à dire. On n'a pas pu réaliser la mise sur pied de telles organisations ni procéder à un rapide transfert des habitations achetées. Il existe malgré tout encore un plan pour arriver en fin de compte à des (sous)-organisations de quartier par le truchement du relotissement de l'ensemble des biens parmi les

organisations existantes de construction.

#### **Le travail pour compte propre**

Mettre la main à la pâte, comme on le dit, est un phénomène qui a garanti pendant des siècles le développement de l'habitat et de son environnement. Nul doute, la récession économique le stimule largement.

De nombreuses communes défendent l'idée qu'il faut soutenir et renforcer les possibilités de la débrouillardise. On songe ici aux magasins d'amélioration, à la simplification des formalités administratives pour l'obtention des aides, aux associations et fondations qui favorisent les travaux d'amélioration de l'habitat et de son environnement, les facilités fiscales pour ceux qui réalisent eux-mêmes certains travaux, une assistance indépendante pour ceux-là par des spécialistes de la construction etc. La collectivité tout autant que le citoyen a tout avantage à promouvoir une production et une exploitation aussi économe que possible des logements dans les zones de rénovation pour maintenir la demande à un niveau satisfaisant. Une autre thèse intéressante est celle-ci : „En donnant une place officielle au travail pour compte propre dans les plans de réno-

vation urbaine, on peut parvenir à réduire le travail au noir.

#### **Pas de grand bond en avant**

La Conférence Permanente de Rénovation Urbaine Européenne a tenu ses premières assises. C'est une manifestation qui a connu le succès mais reste provisoirement encore trop cantonnée au niveau hollandais-flamand. Il ne fait pas de doute que la tendance va vers un échange d'idées plus équilibré et plus européen.

Nous souhaitons que le thème de la conférence connaisse des prolongations suffisantes pour pouvoir l'approfondir par le biais des 'études de cas' et de 'réunions d'experts' et sensibilise ainsi les communes. Ces mêmes communes qui cherchent les moyens financiers et autres pour traduire dans la réalité les principes de rénovation sobre.

Exposer un problème lors d'un congrès est certes une chose utile, pourtant des échanges d'expériences exigent des cadres et des discussions plus dirigés.

Enfin, nombreux sont ceux qui ont exprimé leur peu d'enthousiasme à l'annonce du nouveau thème de discussion pour la Conférence de Mayence en 1986 : Rénovation urbaine pour les villes du 21ème siècle. Les problèmes de rénovation des villes (et des villages) qui doivent être abordés, et financés, dans les prochaines années d'une manière inventive et consciente au niveau social, n'exigent nullement de grand bond en avant vers le 21ème siècle. L'utopie de demain ne doit pas servir à voiler les plaies de l'Europe d'aujourd'hui.

Sieg Vlaeminck  
Sociologue Urbainiste,  
Hasselt

# Fonds Social Européen

Montants agréés en 1984 pour la Belgique

Formation et orientation professionnelles plus 25 ans.  
Régions autres que défavorisées

| Description   | Bénéficiaires  | Montant agréé FB   | Personnes concernées |    |
|---|--|--|----------------------|----|
| Initiatives locales et actions en faveur d'agents de développement  | Fondation rurale de Wallonie<br>Brabant - Hainaut - Liège - Luxembourg -<br>Namur                    | 673.035,00   | 11                   |    |
|   | FUNOC - Hainaut  | 955.555,00   | 9                    |    |
|   | Le Grisou - Hainaut  | 1.274.073,00   | 7                    |    |
|   | FEC - Borinage 2000 - Hainaut  | 1.863.686,00   | 18                   |    |
|   | Le Gerموir - Hainaut   | 348.111,00   | 7                    |    |
|   | Centre d'Info et d'Education populaire<br>du MOC - Brabant - Hainaut - Liège -<br>Luxembourg - Namur | 220.130,00   | 35                   |    |
|   | Vrij Technisch Instituut - Brugge<br>West-Vlaanderen   | 267.790,00   | 12                   |    |
|   | Fond. A. Oleffe - Brabant - Hainaut<br>Liège - Luxembourg - Namur                                    | 8.802.958,00   | 71                   |    |
|   | ONEM - Communauté française -<br>Luxembourg  | 11.228.196,00  | 43                   |    |
|   | Idem - Liège   | 166.634,00   | 2                    |    |
|   | Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening<br>Oost-Vlaanderen   | 1.370.483,00   | 15                   |    |
|   | Formation professionnelle -<br>Chômeurs depuis plus de 12 mois                                       | Cercle Horticole - Chiny - Luxembourg                    | 70.782,00            | 1  |
|   |  | Entreprendre dans le Borinage - Hainaut                  | 886.791,00           | 2  |
|   |  | Fondation Rurale de la Wallonie - Hainaut                | 720.205,00           | 2  |
|   |  | Coord. Namuroise pour formation<br>à l'Autonomie - Namur | 425.399,00           | 2  |
|   |  | Science, Service, Travail - Brabant                      | 652.963,00           | 5  |
| VALAGRAL - Namur  |  | 294.099,00   | 4                    |    |
| Comité Animation Socio-économique<br>Braine-l'Alleud - Brabant  |  | 460.082,00   | 7                    |    |
| ADESA - Brabant   |  | 530.864,00   | 2                    |    |
| Promotion Droits Sociaux - Brabant  |  | 442.387,00   | 4                    |    |
| FUNOC - Hainaut   |  | 5.308.639,00   | 80                   |    |
| Trois Vallées - Namur   |  | 8.819.419,00   | 35                   |    |
| Foyer Culturel Sart-Tilman - Liège  |  | 4.954.730,00   | 142                  |    |
| Omschakelen - Antwerpen - Brabant -<br>Limburg - Oost-Vlaanderen -<br>West-Vlaanderen                         |  | 1.038.652,00   | 41                   |    |
| Idem  |  | 1.219.287,00   | 48                   |    |
| Ouverture et Dialogue - Brabant   |  | 1.467.896,00   | 32                   |    |
| Le Piment - Brabant   |  | 885.654,00   | 28                   |    |
| ONEM - Communauté française - Brabant<br>- Hainaut - Liège - Luxembourg - Namur                               |  | 147.265.136,00   | 1.102                |    |
| ONEM - Communauté Germanophone -<br>Liège   |  | 1.189.157,00   | 10                   |    |
| Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening -<br>Antwerpen - Brabant - Limburg -<br>Oost-Vlaanderen - West-Vlaanderen |  | 96.914.300,00  | 1.185                |    |
| (Re)prise activité professionnelle des<br>femmes dans les secteurs où elles sont<br>sous-représentées         |  | Centre Repartir - Brabant                                | 315.000,00           | 18 |
|   | ONEM - Communauté française - Liège  | 861.650,00   | 10                   |    |
| Favoriser recherche appliquée et<br>développement de nouveaux produits,<br>services, processus de production  | ONEM - Communauté française - Liège  | 3.148.667,00   | 8                    |    |
| Favoriser formation professionnelle<br>et/ou adoption des postes de travail<br>des personnes handicapées      | Fonds National de Reclassement Social<br>des Handicapés  | 191.832.757,00   | 2.895                |    |
|   | Idem   | 202.000,00   | 7                    |    |
|   | La Serre-Outil - Brabant   | 1.125.727,00   | 6                    |    |
| Requalification pour introduction de<br>nouvelles technologies  | Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening -<br>Antwerpen - Limburg - Oost-Vlaanderen -<br>West-Vlaanderen  | 1.147.338,00   | 121                  |    |

|  |   |               |     |
|--|---|---------------|-----|
| Actions accompagnant reconversions ou restructurations d'entreprise(s)   | Ministère de l'Emploi et du Travail             | 22.522.785,00 | 262 |
|  | ONEM - Communauté française - Hainaut           | 1.360.254,00  | 13  |
|  | Idem - Liège                                    | 4.200.516,00  | 18  |
|  | Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening - Antwerpen | 6.380.954,00  | 105 |
| Actions formation professionnelle par réorganisation du temps de travail | ONEM - Communauté française - Namur             | 542.928,00    | 4   |

### Prestation services, conseils techniques destinés à la création d'emplois - Plus 25 ans. Régions autres que défavorisées.

| Description                                     | Bénéficiaire   | Montant agréé FB | Personnes concernées |
|---|----------------|------------------|----------------------|
| Formation professionnelle chômeurs plus 12 mois | CTGA - Brabant | 619.341,00       | 11                   |

### Embauche ou soutien salarial - Plus 25 ans. Régions autres que défavorisées.

| Description  | Bénéficiaires   | Montant agréé FB | Personnes concernées |
|--|---|------------------|----------------------|
| Embauche dans emplois supplémentaires et permanents répondant aux besoins collectifs | ONEM - Communauté française - Brabant   | 2.194.592,00     | 46                   |
|  | - Hainaut - Liège - Luxembourg - Namur  |                  |                      |
|  | Office National de Sécurité Sociale   | 53.705.377,00    | 1.377                |
|  | Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening - Antwerpen - Brabant - Limburg - Oost-Vlaanderen - West-Vlaanderen | 4.051.552,00     | 170                  |
|  | Idem + Hainaut - Liège - Namur - Luxembourg   | 12.252.572,00    | 314                  |
|  | Idem  | 265.604.077,00   | 3.212                |
|  | Idem  | 364.887.389,00   | 4.413                |

### Actions spécifiques.

| Description  | Bénéficiaires                                     | Montant agréé FB | Classe à âge | Personnes concernées |
|--|---|------------------|--------------|----------------------|
| Evaluation de projets financés par le Fonds Social Européen            | Féd. Nat. Enseign. Technique Catholique           | 14.490.000,00    |              | 10                   |
| Actions en vue d'améliorer structures de formation                     | FOYER Culturel Sart-Tilman - Liège                | 31.000.000,00    |              | 100                  |
| Qualification jeunes après fin de scolarité obligatoire                | INVOMECE  | 48.652.500,00    | - 25 Ans     | 100                  |
| Réintégration personnes socialement défavorisées dans la pop. active   | DEFIS - Bruxelles                                 | 1.200.000,00     | - 25 Ans     | 100                  |
|  | Algemeen Christelijk Werkersverbond               | 16.400.000,00    | - 25 Ans     | 100                  |
|  | FOYER Culturel Sart-Tilman - Liège                | 3.675.000,00     | + 25 Ans     | 100                  |
| Amélioration accès femmes à emploi                                     | Fonds Nat. Reclassement Social Handicapés - Liège | 15.197.882,00    | - 25 Ans     | 100                  |
|  | DEFIS - Bruxelles                                 | 1.400.000,00     |              | 100                  |
| Création d'emplois destinés aux jeunes                                 | Fonds Nat. Reclassement Social Handicapés - Liège | 5.051.156,00     | + 25 Ans     | 100                  |
|  | FUNOC - Hainaut                                   | 16.500.000,00    | - 25 Ans     | 90                   |
| Amélioration accès des handicapés à formation et au marché de l'emploi | Fonds Nat. Reclassement Social Handicapés - Liège | 13.502.906,00    | - 25 Ans     | 100                  |
|  | Idem - Hasselt                                    | 7.171.099,00     | + 25 Ans     | 100                  |
| Emploi - Formation   | Université - Liège                                | 28.733.500,00    | - 25 Ans     | 121                  |

## L'Europe électronique prend forme

*La riposte de la Commission au défi des technologies de l'information est maintenant engagée sérieusement : à l'automne 90 nouveaux projets de recherche ont été lancés pour la mise en route de la phase principale du programme ESPRIT, le programme stratégique européen de recherche et de développement relatif aux technologies de l'information prévu pour une période de dix ans.*

*Ces projets rassemblent l'industrie et les chercheurs des pays de la Communauté dans des groupes de recherche transnationaux composés en moyenne de quatre équipes. Sur les 38 projets lancés au cours de la phase pilote d'ESPRIT en 1983, 29 ont également reçu le feu vert pour continuer leur activité, ce qui porte donc le nombre total de projets à 119. Leur financement est assuré à part égale par l'industrie et la Communauté et cette dernière a engagé pour cette année des crédits d'un montant de 200 millions d'Ecus.*

Le programme ESPRIT a pris un bon départ. Après son approbation par le Conseil des Ministres, en dépit des incertitudes qui pèsent sur le budget communautaire, il est maintenant fermement installé sur ses rails avant que ne s'effectue la relève de la Commission de la CE. Il est passé de l'état de proposition au stade de l'action en 1984 en franchissant à vive allure les étapes suivantes :

**28 février :** Le Conseil des Ministres de l'industrie et de la recherche adopte ESPRIT et accorde un montant de 750 millions d'Ecus pour la phase initiale du programme prévue pour cinq ans. Cette somme équivaut à la part de la Communauté (50 %) de l'enveloppe financière totale prévue par la Commission et calculée pour lancer 2000 années de travail par homme de recherche.

**Mars :** La Task Force de technologies de l'information et des télécommunications de la Commission envoie plus de 7000 pochettes d'information

à des participants potentiels au programme ESPRIT dans toute la Communauté. Certains ont déjà été mis au courant par une annonce préalable publiée dans le Journal officiel du 31 décembre 1983.

**7 mai :** C'est la date limite fixée pour l'introduction des projets pour 1984, précédée par une notification d'intention avant avril. Un nombre impressionnant de projets transnationaux sont introduits, malgré ce délai extrêmement court. Les 441 projets présentés se montent à une demande de financement totale de 1,9 milliards d'Ecus par rapport aux 1,5 millions d'Ecus prévus pour les cinq premières années du programme.

**Juin/juillet :** Les projets sont évalués par un jury d'experts indépendants, sous la présidence de la Commission. Ceux qui sont retenus sont alors examinés par le Comité de gestion d'ESPRIT, composé de représentants des Etats membres et le Conseil consultatif ESPRIT qui rassemble des représentants de l'industrie siégeant en leur qualité personnelle.

**27 juillet :** Après l'accord final et unanime de ces deux instances, la Commission annonce le lancement de 90 nouveaux projets répondant au premier appel d'offres, sous réserve de la signature définitive des contrats.

**10-14 septembre :** La première „Semaine technique ESPRIT”, organisée par la Commission à Bruxelles rassemble plus de 500 personnes concernées par ce programme. Des contacts sont pris dans l'enthousiasme et une atmosphère positive, mais au cours de la séance plénière les intervenants ne laissent planer aucun doute sur le défi que doit relever l'industrie européenne des technologies de l'information. Un programme de travail doit être défini chaque année pour qu'ESPRIT suive les derniers développements dans ce secteur. Au cours de la deuxième moitié de cette semaine des groupes de travail pour chacun des six volets techniques d'ESPRIT apportent leur contribution

à l'élaboration du plan de travail pour 1985. Les nouveaux appels d'offres seront lancés en janvier sur base de ce plan, après approbation de celui-ci par le Conseil.

Ainsi donc la première phase d'ESPRIT a débuté comme prévu en 1984, la Commission ayant supporté une lourde charge de travail, aggravée par le retard de deux mois qu'a pris le Conseil pour adopter le programme. La Commission avait en effet espéré pouvoir commencer à travailler dès janvier.

Même avant que les verres ne se lèvent à la fin de la Semaine technique, il était clair que le véritable travail ne faisait que commencer et que le programme ESPRIT n'est qu'un volet dans la stratégie européenne globale nécessaire pour faire face au défi des technologies de l'information. S'il apparaît comme une vive lueur dans le ciel de la concurrence japonaise et américaine, c'est peut-être en raison de la noirceur de ce tableau.

### Que faut-il faire d'autre ?

ESPRIT a été conçu pour servir de catalyseur et pourtant à lui seul il représente près de 10 % des dépenses publiques des Etats membres consacrées à la recherche et au développement précompétitifs dans le secteur des technologies de l'information. Ceci est en amont. En aval de cette technologie, un effort important est également nécessaire. La Communauté doit être prête pour la venue de la société informatisée grâce à une politique d'éducation, des politiques sociales et régionales adéquates et des initiatives techniques et régulatrices.

En concentrant la recherche et le développement précompétitifs dans les secteurs clés des technologies de l'information, ESPRIT a pour objectif de garantir l'indépendance de la Communauté et son contrôle des changements économique et social à leur source. Au cœur même de ce passage vers la

société informatisée des années 1990 se trouvent les machines les plus petites qu'on ait jamais imaginé, les microprocesseurs.

Mais cette technologie doit s'accompagner d'une impulsion du marché afin de donner à l'industrie européenne une base suffisamment forte sur son marché interne qui lui permette de soutenir la concurrence sur le marché mondial.

Pour que le marché commun européen des technologies de l'information devienne une réalité, et c'est potentiellement le plus important du monde, les politiques nationales dans des domaines tels que l'adoption de *normes techniques communes* ou l'ouverture des *marchés publics* doivent être alignées. Le marché a besoin de la stimulation de *réseaux européens nouveaux des TI* qui fonctionneraient par-delà les frontières.

### Les télécommunications

Les télécommunications sont un secteur-clé pour donner une telle impulsion au marché. Les investissements de la Communauté dans ce secteur devraient atteindre un total de 150 milliards d'Ecus au cours de la période prévue pour le programme ESPRIT. En janvier, la Commission a annoncé à la suite du programme ESPRIT un programme d'action dans le domaine des télécommunications conçu pour exploiter au mieux cette occasion de créer un marché fort, cohérent et prédominant pour l'industrie européenne des technologies de l'information.

Agir sur les *normes* est d'une importance primordiale pour que le marché européen ne reste pas compartimenté. Des travaux sont entrepris dans ce domaine dans le cadre du programme ESPRIT et celui des télécommunications et concernent l'étude de normes internationales et l'établissement de principes de marché interne. Les gouvernements, les utilisateurs, les transporteurs et les fabricants de la Communauté pensent à

l'avenir afin de saisir et de mieux définir les normes internationales qui apparaissent.

Le marché public représente quelque 15 % du PIB total de la Communauté. L'ouverture des marchés nationaux de technologies de l'information a commencé dans le cadre du programme d'action pour les télécommunications en permettant la concurrence des propositions des entreprises de la Communauté fournissant les terminaux et en introduisant progressivement la concurrence dans l'équipement de télécommunications.

#### Un effort soutenu

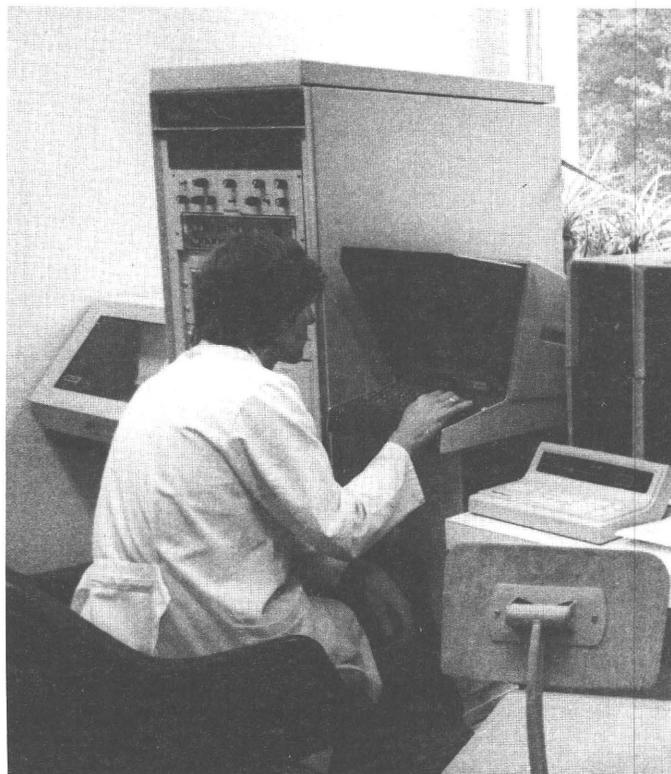
La liste grandissante de projets de démonstration européens encourage également une coopération et une confiance nouvelle dans la capacité de l'industrie des technologies de l'information européenne à répondre aux besoins communautaires. La création du système d'échange d'information permettant de relier électroniquement les participants au programme ESPRIT en est un exemple.

Si la technologie qui est développée pour mettre en place ce réseau était appliquée aux échanges commerciaux de la Communauté, elle permettrait de réduire considérablement les 30 millions de documents qui sont échangés chaque année entre les Etats membres.

Ce type d'actions vient compléter le programme ESPRIT et par leur intermédiaire l'année 1984 marque le début d'un effort soutenu et de large portée pour donner une réalité à l'Europe électronique dont la future compétitivité économique de la Communauté a un besoin urgent.

ESPRIT a créé un précédent important en permettant la coopération directe entre l'industrie de haute technologie et la Communauté. Il n'est pas question ici de „l'Europe pour l'Europe”. ESPRIT ne crée pas une demande pour une action européenne mais répond à cette demande.

Barney Trench



© Paul Versele - Photo News

## L'Europe et les média de demain

L'Association des Journalistes Européens vient de tenir son XXIIème congrès, à Berlin, du 27 au 30 septembre. Le thème de ce congrès : l'Europe et les média de demain.

Devant 180 délégués représentant la presse des 10 pays de la Communauté, de l'Espagne et du Portugal, le directeur général de l'information à la Commission des Communautés Européennes, M. Franz Froschmaier, a fait un exposé, suivi d'un débat, sur „La télévision sans frontière”. Occasion pour lui de développer avec force l'idée que, si l'Europe ne se dote pas des moyens technologiques appropriés, elle se condamne à subir une colonisation culturelle accélérée.

Préoccupation que l'on retrouve dans une des résolutions adoptées à l'issue de ce XXIIème congrès de l'AJE. Ce texte propose notamment que les services publics des télévisions européennes décident de mettre systématiquement leur signal à la disposition des pays européens par l'intermédiaire d'une diffusion satellite supranationale. Elle engage par ailleurs à un accroissement des échanges intereuropéens, à une extension des coproductions et à la constitution d'une banque de programmes d'intérêt européen, comme cela a déjà été proposé dans l'avant-projet Olympus auquel participent dix pays européens.

## Agenda

**3.10** : Fondation européenne de Dublin; **15.10** : lunch-débat CPE; **17.10** : Fonctionnaires du Ministère de la Prévoyance Sociale (NL); **18.10** : Fonctionnaires du Ministère de la Prévoyance Sociale (FR); **7.11** : Section belge de la Confédération européenne des Anciens

Combattants; **9.11** : Institut d'Enseignement des Arts et Techniques de Namur; **3.12** : Journée d'information pour les entreprises - UWE-UEB (FR); **5.12** : Journée d'information pour les entreprises - VEV (NL); **12.12** : Ecole Royale Militaire.

## Lire et écrire

### Hormones

Sous le titre „Hormones et Animaux de Boucherie”, il est question dans votre magazine EUR-info n° 90 aux pages 21/22 de l'addition d'hormones aux aliments du bétail et de la proposition de directive soumise par la Commission en vue d'une législation de l'usage de certaines substances à action hormonale au plan communautaire.

Tout d'abord, la susdite proposition

a) vise l'autorisation d'administrer aux animaux d'élevage, en vue de leur engraissement, trois substances hormonales naturelles, à savoir l'œstradiol 17 Beta, la Testostérone et la Progestérone et leurs dérivés, pour lesquels les rapports scientifiques ont prouvé l'effet favorable sur la production des animaux d'exploitation, l'absence d'effet nocif pour la santé humaine et qui ne lèsent pas les consommateurs en modifiant les caractéristiques de la viande;

b) prescrit que les susdites substances ne peuvent être administrées que par voie d'implants à appliquer par un vétérinaire.

Il nous semble dès lors nécessaire de rectifier cette information qui porte injustement préjudice à la réputation des fabricants d'aliments des animaux, l'addition d'hormones aux aliments étant strictement interdite au titre de la directive 70/524 et la directive communautaire visant exclusivement les implants (proposition COM (84) 250 FINAL). A.P. Namur, Secrétaire Général FEAC, Fédération européenne des fabricants d'aliments composés pour animaux - Bruxelles.

# LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

## L'Europe du citoyen

Le sommet de Fontainebleau avait lancé, en juin, un appel en faveur de la promotion de l'idée européenne dans le public. La Commission est en train d'y apporter les réponses annoncées dans un récent document (COM(84)446).

La mesure la plus symbolique est l'introduction du passeport européen. Le livret bordeaux devrait faire son apparition au plus tard le 1er janvier 1985. Il remplacera les passeports existants au fur et à mesure de leur expiration.

Il est évident que toucher un domaine aussi symbolique que l'identité nationale ne va pas sans difficultés, mais la Commission met bon ordre dans les lenteurs et tout devrait se passer comme prévu.

Par ailleurs l'abolition des formalités douanières entre les Etats membres suit son cours avec, dernière en date, la décision franco-allemande de réduire les contrôles aux postes frontières. Le principal écueil cependant dans ce domaine reste l'absence d'une harmonisation fiscale.

Mais même dans ce domaine, les difficultés peuvent être évitées. La suggestion a été faite dès maintenant d'augmenter le montant des franchises pour les voyageurs qui passeraient de 230 à 400 Ecus (10.380 FB à 18.054 FB) à partir de juillet 1985 et de supprimer le contrôle des changes.

Si l'harmonisation n'est pas encore pour demain, les formalités peuvent malgré tout être réduites de façon sensible et les contrôles sélectifs devenir la règle.

Pour l'industrie, l'introduction d'un document commun unique pour le passage des marchandises aux frontières est un pas dans la bonne direction. Il remplacerait les quelques 70 documents nationaux qui existent à l'heure actuelle. La décision finale sur cette question devrait être prise en octobre.

Le projet de la 14<sup>ème</sup> directive relative à la TVA prévoit pour sa part d'abolir les prélèvements de TVA aux postes frontières. Les montants dus seraient renvoyés aux collecteurs nationaux de taxe, évitant ainsi les attentes et les difficultés aux frontières.

Enfin, la reconnaissance mutuelle des diplômes. C'est une mesure que l'on attend depuis longtemps et qui est des-

tinée à faciliter le droit au libre-établissement et la liberté des services. C'est une mesure très importante pour permettre aux personnes de chercher du travail hors de leur pays d'origine. C'est essentiellement pour cette raison que le Conseil a demandé la création d'un système général. Il permettrait la reconnaissance des diplômes et les périodes d'études pourraient être combinées entre différents Etats membres, créant ainsi une « Europe académique ».

Toutes ces mesures sont sur le point d'aboutir. Elles peuvent avoir un impact immédiat et bénéfique sur le public. Elles sont, on l'espère, l'accomplissement de l'idée de l'Europe unie et la rendent plus proche de ceux qu'elle concerne le plus : les citoyens de cette Europe.

## Plaisirs d'essence

On sait que les pays de la Communauté européenne se sont engagés à mettre sur le marché à partir de 1989 de l'essence sans plomb. Cette décision apparemment simple crée cependant des problèmes techniques : d'une part, le carburant « propre » devra coexister pendant de longues années avec l'essence « plombée », d'autre part cette dernière n'aura pas exactement les mêmes caractéristiques dans les différents pays de la Communauté.

La Commission a donc proposé sa solution (COM(84)226) au Conseil des ministres. Elle suggère que, dans la catégorie « super », l'essence « propre » ait un indice d'octane-recherche de 95 degrés au moins et un indice minimal d'octane-moteur de 85. Dans la catégorie « normale », pas de normes communautaires envisagées : les gouvernements seraient libre de choisir celles qu'ils voudront. Cependant, l'existence d'un indice minimum communautaire permettra, par exemple, à n'importe quelle voiture équipée à cet effet d'uti-

liser de l'essence sans plomb dans tous les pays de la Communauté, sans pour autant nécessiter des adaptations du moteur.

L'indice minimal choisi par la Commission devrait permettre à l'industrie automobile européenne de continuer à produire des moteurs à hautes performances — qui exigent un indice d'octane élevé — de manière qu'elle demeure compétitive. D'autre part, on s'est efforcé de concilier les impératifs de l'économie et du rendement énergétique.

En ce qui concerne l'essence « plombée », la Commission propose que, jusqu'au moment encore lointain de sa disparition totale, elle soit colorée en rouge pour le super et en jaune-orange pour la normale. Objet de cette mesure : empêcher que les conducteurs de voitures « propres » puissent utiliser impunément de l'essence avec plomb, qui offrirait des performances supérieures.

## Accueil chaleureux aux « surgelés »

Les Européens semblent assez réceptifs à la publicité qui proclame que les aliments surgelés n'ont pas seulement bel aspect mais qu'ils sont aussi savoureux, nourrissants et commodes. En tout cas, la consommation de ce genre de nourriture ne cesse d'augmenter, notamment en ce qui concerne les surgelés « tout prêts » et les produits exotiques.

En 1978, on avait vendu dans l'ensemble de la Communauté 1,8 millions de tonnes de « surgelés ». L'an dernier : 2,7 millions de tonnes. Les Britanniques en ont été les principaux consommateurs (16,6 kilos par personne et par an), suivis des Néerlandais (13,4 kilos), des Allemands et des Français (9,1 kilos) et finalement des Italiens (3,2 kilos).

Cela dit, la législation concernant les produits alimentaires surgelés varie fortement d'un pays à l'autre. La Commission européenne, bien entendu, voudrait uniformiser tout cela et faire appliquer des normes communautaires de production, de stockage et d'étiquetage. En cela, elle n'est pas inspirée par une sorte de rage « harmonisatrice » mais bien par le souci d'accroître la qualité et le rapport qualité/prix de ces denrées. Elle recommande par exemple de réduire au minimum les délais avant la

surgélation, de conserver les aliments dans des emballages hermétiques, par  $-18^{\circ}$  ou moins et de fixer des normes en ce qui concerne les installations de surgélation, les temps et les températures de conservation.

## La politique commune de la santé

Lancée par un Conseil des ministres en 1978, relancée par le sommet de Fontainebleau, la politique commune de la santé vient de franchir un nouveau pas grâce à la Communication présentée par la Commission (COM(84)502).

Ce document identifie trois problèmes spécifiques qui pourraient bénéficier d'une action commune.

Le premier est celui de la drogue où une meilleure coopération entre les services douaniers des Etats membres peut diminuer l'offre. De même on peut minimiser la demande par une éducation préventive des médecins, professeurs, parents et jeunes et tenter ainsi de créer un climat de refus des drogues.

De même une action peut être entreprise pour arriver à faire admettre le non-fumeur comme norme sociale.

Enfin les avantages d'une action commune dans le domaine des maladies contagieuses semblent évidents. Des mesures efficaces pourraient être prises concernant l'isolation, la prévention et le traitement.

Les recherches montrent que les questions de santé sont perçues par le public avec de plus en plus d'acuité. Et comme le souligne la Commission, ce sont des problèmes communs à tous les Etats membres. Ce nouveau type d'action permettrait aussi de partager la responsabilité — et les avantages — du traitement.

## Protection de la santé des travailleurs

Après les mesures de protection contre les dangers du plomb, de l'amiante et du bruit sur les lieux de travail, la Commission a introduit une nouvelle proposition qui porte sur les produits chimiques ou les procédés qui peuvent présenter des risques pour la santé des travailleurs.

Ivor Richard, commissaire chargé des affaires sociales, présente cette fois un projet de directive « ouverte ». En effet, elle identifie trois agents chimiques spécifiques, mais une annexe est prévue où

pourront être ajoutés à l'avenir d'autres produits ou activités qui se révéleraient nocives.

Les trois agents en question (2-naphthylamine, 4-aminobiphenyl et leurs sels et 4-nitrobiphenyl) ont été associés avec les taux anormaux de cancer de la vessie relevés chez les travailleurs qui y étaient exposés, selon les recherches de l'Agence internationale de recherche sur le cancer (IARC).

Certains Etats membres possèdent déjà une législation dans ce domaine et cette directive permettrait donc une harmonisation entre les Dix. Elle prévoit certaines dérogations et une procédure d'information des travailleurs pour ces cas particuliers.

## Silence, s'il vous plaît !

Après les voitures et les camions, la Commission a décidé de s'attaquer au bruit des motos en adressant au Conseil des Ministres des propositions qui permettraient de réduire le taux de décibels produit par ces engins. Elle recommande que le taux autorisé soit diminué de 6 décibels d'ici à 1995, délai qui devrait permettre à l'industrie de préparer les modifications nécessaires.

Ces mesures seraient prises en deux temps, avec une réduction de 4 décibels avant octobre 1986 et de 2 autres décibels avant octobre 1995. Le taux autorisé varierait alors de 75 décibels pour les petites cylindrées à 80 décibels pour les engins plus puissants.

Ces changements signifieront un accroissement des coûts pour les fabricants, entraîné entre autres par l'amélioration des silencieux, l'adaptation des boîtes de vitesse et d'autres éléments et dans certains cas la réduction de la puissance. Mais la Commission estime que ces mesures seront réalisables tant du point de vue économique que sur le plan technique pendant la période prévue.

La Commission recommande également que les Etats membres renforcent au niveau national le contrôle des motos afin de réduire le bruit occasionné par le freinage et les accélérations inutiles, par les pots d'échappements et les silencieux usés ou modifiés illégalement.

Les mesures prises par les gouvernements de la CE en septembre concernant les voitures et les poids lourds prévoient une réduction de 3 décibels avant le début de l'année pour les nouveaux véhicules et en 1989 pour les modèles existants. Cette décision qui autorise des taux maxima de 77 décibels pour les voitures et de 84 décibels pour les poids lourds a été bien accueillie par la Commission qui souligne que de telles

mesures mettent la Communauté au premier rang des nations qui s'efforcent de réduire les nuisances des véhicules motorisés.

## Aide aux consommateurs, aux familles et aux syndicats

Des subventions d'un montant total de 420.000 Ecus (près de 19 millions de FB) vont être accordées par la Communauté aux organisations européennes de consommateurs, d'associations familiales et de syndicats. La subvention la plus importante va au Bureau européen des Unions de Consommateurs - BEUC : 150.000 Ecus (6,77 millions de FB), la Confédération des Organisations Familiales de la Communauté européenne, la Confédération européenne des Syndicats et la Communauté européenne des Coopératives de Consommateurs recevant chacune 90.000 Ecus (4,06 millions de FB).

Ces subventions doivent aider les groupes à entreprendre des travaux de recherche sur les principaux problèmes des consommateurs, notamment dans le domaine de la suppression des obstacles aux échanges commerciaux. Elles permettront, on l'espère, aux groupes de consommateurs d'être mieux à même de donner un avis informé lors des consultations sur les nouvelles directives de la Commission.

La Convention de coopération qui doit être signée par M. Venables, directeur du BEUC, et M. Andreopolous, directeur général à l'Environnement, la Protection des consommateurs et la Sécurité nucléaire, permettra au BEUC de prendre part aux réunions du CEN (Comité européen de normalisation) et du CENELEC (Comité européen de normalisation électrotechnique). Le BEUC y siègera en tant qu'observateur et pourra représenter les avis et les intérêts des consommateurs. 60.000 Ecus (2,4 millions de FB) ont été prévus pour les frais de voyage du BEUC.

## Chair fraîche

Un nouveau système de contrôle microbiologique dans les abattoirs pourrait diminuer les risques d'empoisonnement alimentaire causés par la viande avariée.

Dans un rapport et une proposition de directive sur ce sujet (COM(84)439) la Commission, après consultation du Comité scientifique vétérinaire, s'est prononcée en faveur du contrôle microbio-

logique comme moyen objectif de vérifier les normes d'hygiène dans les abattoirs.

Il est difficile, souligne le rapport, de comparer les résultats de différents abattoirs, puisqu'aucune norme définissant ce qu'est « une viande fraîche » n'existe. Pour être efficaces les tests doivent être évalués en les comparant aux examens effectués antérieurement au même endroit. Une norme ne peut être établie qu'après une étude approfondie et précise entreprise à l'échelle communautaire.

C'est la raison pour laquelle le rapport de la Commission recommande que les résultats de tels tests ne soient pas coercitifs mais servent plutôt de recommandation. L'interdiction à la consommation des viandes ou la fermeture d'un établissement ne devraient pas être motivées par ces seuls types de contrôle.

## Une vision européenne des relations internationales

Le respect de la Charte des Nations Unies constitue l'un des cinq principes de base qui inspirent l'attitude des dix pays de la Communauté dans les affaires internationales, a déclaré M. Peter Barry, ministre des affaires d'Irlande, qui prenait la parole en septembre devant l'assemblée générale de l'ONU, en sa qualité de président du Conseil des ministres de la CE.

La Communauté, a-t-il poursuivi, est bien décidée dans les relations internationales, à obéir aux lois du dialogue et du respect de la légalité. N'est-elle pas elle-même construite sur ces mêmes principes ?

Le droit des Etats à la sécurité, le droit à l'autodétermination, la défense des droits de l'homme et le développement social et économique de tous les peuples sont les autres principes directeurs de l'action internationale de la Communauté :

« Le dialogue, la coopération et l'égalité des partenaires en sont les clés », a encore déclaré M. Barry.

L'orateur a également passé en revue les problèmes de l'économie mondiale. Bien que la reprise se maintienne a-t-il déclaré en substance, l'incertitude demeure en ce qui concerne l'évolution de la situation internationale.

Les perspectives semblent, pour l'instant, favorables. Mais la reprise ne pourra être maintenue qu'au prix « d'efforts inlassables ». Des progrès restent

à accomplir dans la stabilisation des taux d'intérêt et des cours de change, dans la libéralisation des échanges et dans la lutte contre le protectionnisme.

« Il est en outre essentiel, a déclaré M. Barry, d'assurer un transfert adéquat des ressources vers les pays en voie de développement, et cela en même temps qu'un retour des taux d'intérêt à un niveau plus acceptable. »

« Les progrès dans la solution du problème de la dette des PVD dépendront dans une large mesure de l'évolution des taux d'intérêt » a encore souligné M. Barry. Tous les pays du monde devraient œuvrer à créer les conditions capables d'influencer favorablement les facteurs-clés de l'économie tels que l'augmentation de la capacité d'exportation des pays en développement. Ces derniers, dans leurs efforts pour adapter leurs économies, devraient recevoir l'appui de toute la communauté internationale.

## Une simplification qui sera la bienvenue...

Bon nombre de chefs d'entreprises et d'hommes d'affaires vont voir leur vie simplifiée grâce à une nouvelle réglementation publiée dans le numéro L 222 du Journal officiel des Communautés européennes. Cette réglementation couvre, en effet, « l'importation temporaire » de marchandises (par exemple : matériel professionnel, échantillons, articles d'exposition) dans les différents pays membres.

A partir de juillet 1985, de nouveaux types de documents douaniers seront disponibles gratuitement pour ce type d'importation. Ils permettront d'obtenir une autorisation valable un an pour un nombre illimité de passages en douane. Simple et facile à remplir, le nouveau formulaire permettra de réduire les formalités et les délais d'attente. Il sera particulièrement apprécié par les petites entreprises qui s'essaient aux exportations intracommunautaires.

Le système actuel implique par contre de longues formalités et surtout le versement d'une caution parfois lourde sur la valeur du matériel importé temporairement.

## Beurre de Noël : on en reparle

La « montagne de beurre » communautaire a pris les proportions d'un Everest : plus d'un million de tonnes,

selon les dernières statistiques. Le Parlement européen s'en inquiète et il vient d'indiquer dans une résolution ce qu'il considère comme les meilleures manières de réduire les stocks. Entre autres choses, il propose d'en revenir à la méthode du « beurre de Noël », c'est-à-dire à une campagne de ventes subventionnées, donc à bas prix de détail.

Le Parlement estime que, dans le passé, les initiatives de ce type ont été couronnées de succès puisque les achats de beurre des particuliers ont doublé. Le Parlement propose donc que la nouvelle campagne commence en octobre et se termine à Noël.

La résolution suggère également la vente de quantités accrues de beurre aux industries de transformation. Les petites et moyennes entreprises de panification pourraient également s'en procurer à prix réduit.

Mais d'où viendrait l'argent ? Le Parlement propose une ponction sur la taxe de coresponsabilité payée par les producteurs laitiers.

## Emprunt CECA

La Commission européenne a contracté en septembre un emprunt de 80 millions d'Ecus (3,62 milliards de FB) auprès d'un groupe international de banques dirigé par la Société générale de Belgique, la Banque Bruxelles-Lambert et la Kredietbank.

Cet emprunt sera divisé en deux fractions égales, remboursables respectivement en 5 et en 10 ans. Il est destiné, aux termes du traité CECA, au financement de programmes d'investissements et de reconversion dans le secteur du charbon et de l'acier.

## Moins de droits fiscaux sur les capitaux

Les impôts indirects frappant les opérations de mobilisation de capitaux ont souvent pour effet de ralentir les investissements. C'est pourquoi la Commission européenne vient de mettre au point une proposition de directive visant à réduire ce type de taxation (COM(84) 403).

Le taux commun de droit sur les capitaux avait déjà été réduit à 1 % par une directive datant de 1973, qui prévoyait également un taux réduit variant entre 0 et 0,5 % dans le cas des fusions d'entreprises ou opérations similaires. La nouvelle proposition de la Commission remplacerait le 1 % cité plus haut par un

## LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

taux variant entre 0 et 1 %, qui serait fixé par les Etats membres concernés.

Les transactions bénéficiant actuellement du taux réduit ou pour lesquelles le paiement des droits est facultatif bénéficieraient désormais d'une exemption totale. Les transactions effectuées par les sociétés prestataires de services publics, philanthropiques, culturels ou éducatifs seraient également exemptées de tout droit.

### Sociétés : déficits bienheureux

La Commission européenne vient de mettre au point un projet de directive (COM(84)404) tendant à harmoniser les dispositions fiscales permettant aux entreprises de reporter sur les exercices postérieurs ou antérieurs les pertes d'exploitation qu'elles ont pu enregistrer.

Cette directive s'inscrirait dans le cadre des efforts déployés par la Commission pour stimuler les investissements, donc pour accroître la capacité concurrentielle des entreprises européennes.

Si, au cours d'une année donnée, une société enregistre un déficit par suite d'investissements importants elle n'aura pas à payer d'impôts au titre de cet exercice-là. Cependant, il peut s'avérer plus avantageux pour elle de payer des impôts réduits pendant plusieurs années, compensant ainsi le coût de l'investissement sur une période plus longue. Aux termes du projet de directive de la Commission, ce report serait possible sur deux ans avant l'exercice déficitaire (d'où remboursement d'une partie des impôts déjà payés) et sur une période illimitée postérieure à cet exercice.

### L'offre et la demande sur votre écran

ECHO (European Commission Host Organisation) est le service de prospec-

tion de marché le moins cher offert aux entreprises à la recherche de clients pour leurs produits. Pour 3.000 francs belges plus les frais de telex, elles peuvent obtenir une information quotidienne sur les acheteurs potentiels des produits qu'elles fabriquent.

Ce nouveau service est une version de TED (Tenders Europe Daily), accessible normalement à tous ceux qui possèdent un micro-ordinateur, un traitement de texte ou un terminal qui permet une communication. TED est en fait une énorme base de données répertoriant les entreprises et les organismes publics de la Communauté et de soixante-dix autres pays et les offres qu'elles lancent sur le marché.

Si, par exemple, un organisme français veut acheter un million de stylos, un fabricant italien pourra faire une offre au meilleur prix.

Le nouveau service telex est destiné à établir ce même genre de communication pour ceux qui n'ont pas les moyens informatiques cités plus haut. Les entreprises peuvent déposer « le profil » de leurs produits, leurs services ou leurs activités auprès du service ECHO, dont l'ordinateur fera le reste du travail. Ce service est mis à jour quotidiennement.

Les renseignements peuvent être présentés selon deux formules : un telex court avec le titre de l'offre ou des textes plus longs. Les entreprises peuvent également spécifier le ou les pays avec le(s)quel(s) ils veulent commercer.

Des informations complémentaires sur le nouveau service telex de TED peuvent être obtenues à l'adresse suivante : ECHO, 177 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Téléphone (+352) 488041.

### Apiculture : pas de chômage pour les ouvrières

Les apiculteurs européens ont sans doute été moins touchés par la crise que bien d'autres corporations. Mais ils en ont quand même subi les effets. Et, dans la ruche bourdonnante que constitue la Commission européenne un plan a germé pour leur venir en aide.

A vrai dire, cette aide ne date pas d'aujourd'hui puisque, dès 1981, un plan de trois ans avait été mis en œuvre pour promouvoir une croissance à long terme de l'apiculture, un secteur d'activité qui « vaut » entre 150 et 200 millions d'Ecus par an — pas négligeable !

Cependant, les aides européennes (environ un Ecu par ruche) furent utilisées essentiellement par les apiculteurs pour acheter du sucre. (Précisons pour les non-initiés que l'on donne du sucre à

manger aux abeilles pour remplacer le miel qu'on leur dérobe en trop grandes quantités). Cette utilisation des fonds européens n'eut bien entendu que peu d'effet sur le volume de la production.

La Commission, piquée au vif, a décidé maintenant de s'attaquer aux « problèmes structurels » de l'apiculture. Les abeilles européennes ne sont pas plus paresseuses que les autres et elles produisent, bon an mal an, de 40.000 à 50.000 tonnes de miel. Mais il est possible de faire mieux, et d'éviter les importations épisodiques nécessitées par des fluctuations bizarres de consommation (alors que la production de miel n'a pas varié depuis 10 ans).

La Commission propose donc d'améliorer la formation et l'information des apiculteurs, de développer le marketing du miel et de mieux protéger les abeilles européennes contre les maladies et épidémies qui ravagent parfois les ruches.

Les apiculteurs admettent que les mesures proposées pourraient contribuer largement à développer l'industrie des industrieuses abeilles. Toutefois, elles ne s'appliqueraient pas seulement à l'ensemble du secteur apicole mais à certains groupes de production sélectionnés. On s'attend à un afflux de demandes : The Gold Ruche, comme eût dit Charlie Chaplin, s'il avait été apiculteur.

### L'industrie européenne investit-elle mal ?

Il semble que l'industrie européenne n'utilise pas toujours pleinement les occasions d'investir qui s'offrent à elle ou bien qu'elle n'investisse pas exactement là où il le faudrait. En dépit des nombreuses aides et subventions dont elle bénéficie, son efficacité diminue : les études prouvent, en effet, que les coûts ont augmenté à la fois par employé et par unité de production.

Ce cri d'alarme a été lancé récemment dans la revue « Economie européenne » (N° 20, juillet 1984), par M. Douglas Todd, un conseiller très écouté du Trésor britannique, actuellement détaché à la Commission européenne. Dans cet article, il examine les diverses manières d'aborder le problème que pose la faible croissance économique de l'Europe à l'heure actuelle.

« Tout changement, écrit-il, coûte aux uns et bénéficie aux autres. Il se pourrait qu'un des effets secondaires involontaires du mélange taxation-politique soit une redistribution des revenus vers ceux qui ont réussi à garder leur emploi, ou pas grand chose de mieux. »

## L'EUROPE ET LES EUROPEENS

**Education : dix ans de coopération**

Il y a dix ans, le 6 juin 1974, les Etats membres de la Communauté européenne jetaient les bases d'une coopération à long terme dans le domaine de l'éducation. Ils reconnurent le rôle que jouait l'éducation dans la Communauté, en particulier dans la croissance et le développement futur de l'Union européenne. Depuis cette date, l'enseignement et la formation professionnelle font partie intégrante de la coopération à l'échelle européenne.

En 1983, le Conseil des Ministres a publié un document intitulé « Déclarations de politique européenne en matière d'éducation » qui rassemblait toutes les décisions prises jusque-là par le Conseil dans ce domaine. Ce document contenait aussi le rapport du Comité de l'éducation, adopté en juin 1980, qui faisait le point sur la coopération en matière d'éducation.

Il est intéressant de relever un certain nombre de faits si l'on examine l'histoire de cette coopération.

Tout d'abord elle est devenue, en dix ans, une réalité européenne. Tant par les décisions du Conseil que les recommandations du Comité de l'éducation, cette coopération lie les Etats membres à la Commission dans un processus de clarification et de décision à long terme. Elle encourage également les discussions sur les problèmes communs et les solutions possibles et, par l'intermédiaire de recommandations et de la promotion de projets, contribue à l'élaboration des politiques de l'éducation des différents pays.

Au cours de la même décennie, cette coopération a permis la constitution d'une plate-forme pour des actions communes qui a rendu possibles certains progrès dans des domaines particulièrement problématiques, l'établissement de lignes directrices pour des programmes communs, l'expérimentation de modèles et la création de réseaux. Une continuité des intérêts communs a été assurée tant au niveau communautaire que national. Et ils portent sur l'enseignement pour les étrangers, la création de relations plus étroites entre les différentes méthodes d'enseignement, la documentation et les statistiques, l'amélioration de l'enseignement des

langues étrangères, l'instauration d'une égalité des chances, la transition entre l'école et la vie professionnelle, l'introduction des nouvelles technologies de l'information et une politique de formation professionnelle.

Cette coopération possède une capacité de fonctionnement considérable mais elle a aussi malheureusement ses faiblesses. Les gouvernements des Etats membres décident toujours de la nécessité et de l'emploi des actions communes dans le secteur de l'éducation, chacun à sa manière. Les organismes officiels ou privés participent aux activités tant au plan national que communautaire, mais de manière disparate. Au niveau communautaire, on constate l'absence d'une définition claire et logique des juridictions et des responsabilités. La supervision globale des activités individuelles, par lesquelles des progrès ont été accomplis dans les matières et les procédures, reste jusqu'ici impossible.

Tous les Etats membres sont d'accord sur le fait que la coopération communautaire en matière d'éducation ne veut pas être une politique commune. Un des principes qui sous-tend cette coopération est de ne pas intervenir dans les décisions qui relèvent de l'autorité de chaque Etat. Il a été possible de s'accommoder et même de dissimuler l'absence d'une politique communautaire cohérente dans ce domaine — et les désaccords qui en résultaient — tant que ces différends n'ont pas dépassé un certain seuil critique et tant que les critiques des organismes nationaux et européens n'ont pas trouvé de canal d'expression. Mais la controverse sur le choix des matières et la tendance à traiter l'éducation comme un volet des poli-

tiques économique, sociale et de l'emploi ont conduit à ce point critique. Le Parlement européen, dans sa « Décision sur un programme communautaire dans le secteur de l'éducation » (11 mars 1982) fit éclater pour la première fois la discussion au grand jour. Il plaida également pour une coopération systématique entre les politiques de l'éducation des Etats membres et demanda que le Conseil et la Commission règlent une procédure commune dans ce secteur dans les domaines d'un intérêt réel pour les objectifs énoncés par les traités de la Communauté.

Le Conseil n'a pas relevé ce défi. Dans sa déclaration du 2 juin 1983, il souligne le principe de l'autonomie des Etats membres, notamment en matière d'éducation, et insiste sur l'intérêt pour l'Europe de la multiplicité des systèmes d'éducation.

Cette situation boiteuse présente des qualités et des défauts. Dans son projet de traité de fondation de l'Union européenne du 14 février 1984, le Parlement européen a exprimé son engagement au soutien et au développement des droits culturels définis par les constitutions des Etats membres. Il prévoit des dispositions pour que des mesures soient prises dans certains domaines afin de créer un cadre dans lequel les citoyens puissent acquérir le sentiment de l'identité individuelle de l'Union et afin de définir des normes de formation permettant la liberté de choix d'une profession et du lieu de travail dans cette Union.

Ces domaines sont les suivants :

- l'élaboration d'objectifs communs ou comparables en matière d'éducation;
- la reconnaissance au sein de l'Union des diplômes et des périodes de scolarité, d'études ou de formation;
- la promotion de la recherche académique.

La déclaration solennelle de l'Union, décidée par le Conseil le 19 juin 1983, signifie que le projet du Parlement ne relève pas seulement de l'utopie.

Un des principaux objectifs de la phase de transition et du passage de la Communauté à l'Union défini dans ce projet est le rapprochement des plans dans le domaine de l'éducation. Des progrès ont été accomplis dans la définition de ces objectifs au cours des dernières années. Selon la déclaration du Conseil, l'enseignement des langues dans les Etats membres devrait être développé. De plus, toujours selon les décisions du Conseil, il ne faut pas

négliger l'enseignement portant sur la Communauté elle-même, les droits de l'homme, les questions d'environnement, de consommation et de santé, la protection de l'héritage historique et la promotion de l'héritage culturel, l'informatique et le passage vers la vie professionnelle.

Dans le cadre de ces objectifs, les éléments communs d'une éducation générale administrée au niveau national en Europe apparaissent. Ils présentent de nouveaux défis que s'infiltreront dans les matières enseignées dans les écoles des Etats membres, formant ainsi la base d'une éducation définie dans un cadre national mais justifiant également leur identité en temps que matière.

Ceux qui veulent que la coopération européenne dans le domaine de l'éducation serve essentiellement à résoudre la question de savoir comment ce secteur peut contribuer à améliorer les relations entre les Etats membres auront des priorités différentes de ceux pour qui l'intérêt est de savoir comment cette coopération peut amener un progrès à l'intérieur même des Etats. Cette divergence est apparue pour la première fois au niveau communautaire lorsque la commission de la jeunesse, des arts, de l'éducation, de l'information et des sports du Parlement européen a demandé les 21-22 septembre 1983 une décision sur la Fondation européenne. Elle a souligné que cette fondation avait été créée dans le cadre du processus de transition de la Communauté vers l'Union, dont les questions politico-culturelles faisait partie intégrante, et non pas en temps que coopération culturelle dans le sens étroit du terme.

## Une sourdine pour les tondeuses à gazon

Le Conseil des ministres a adopté en septembre 15 directives harmonisant les caractéristiques de toute une série de produits de consommation et de produits industriels. Il s'agit notamment des récipients pour gaz ou liquides sous pression, des appareils utilisant du combustible gazeux, des engins de levage et de manutention mécaniques, de certaines tondeuses à gazon et d'appareils électriques utilisés en médecine humaine ou vétérinaire.

L'adoption de ces directives marque une étape importante dans l'élimination des entraves techniques aux échanges intracommunautaires. En outre, dans le cas des appareillages électriques, il

pourrait en résulter un abaissement de 10 % des coûts de production.

Les directives concernant les bouteilles de gaz propane ou butane traduisent un souci de protection des consommateurs, de même que les dispositions tendant à réduire le vacarme trop souvent causé par les tondeuses à moteur, responsables de tant de week-ends gâchés. A partir du 1er juillet 1987 une limite acoustique sera imposée à ces appareils, limite qui pourrait bien être encore abaissée ultérieurement. Les tondeuses du modèle à cylindre ne sont pas touchées par ces mesures.

## Budget

C'est avec une attention particulière que la Commission européenne a suivi les délibérations des ministres des Dix, début octobre à Luxembourg. Au premier plan des préoccupations du collège bruxellois se trouvait le problème de la discipline budgétaire ainsi que la nécessité d'y parvenir dans le strict respect des traités et en consultation avec le Parlement européen.

Il semble donc qu'un compromis soit intervenu lors de la réunion des ministres des finances en ce qui concerne le budget supplémentaire 1984 : le « trou » budgétaire sera comblé par des avances remboursables des Etats membres. Cependant le Royaume-Uni a fait savoir qu'il ne verserait sa quote part de la « rallonge » qu'après que le Parlement européen aura débloqué les 750 millions d'Ecus qui doivent lui être remboursés sur sa contribution de 1983. Autre condition britannique : la conclusion d'un accord entre les Dix sur un strict contrôle des dépenses agricoles.

En dépit de ces « si », les autres ministres ont donné leur feu vert au budget supplémentaire.

Après quoi, en un tournemain, les ministres des affaires étrangères ont adopté officiellement le projet de budget 1985, dont le Parlement a pu se saisir. Cependant, comme les réformes budgétaires à long terme n'ont pas été encore adoptées, c'est un projet de budget en déficit. Les ministres se sont solennellement engagés à dégager à temps les ressources supplémentaires nécessaires. Comment ? Cela n'a pas été dit et l'on en reparlera au cours d'une prochaine réunion. Mais les ministres considèrent que l'imbroglio budgétaire est d'ores et déjà dénoué.

Dans les milieux proches de la Commission européenne, on se montre plus réservé. On est préoccupé quant à la manière dont les ressources 1984 et 1985

pourront être réunies. En bref, la Commission estime que les décisions des ministres ont un mérite important — mais c'est peut-être le seul : celui d'exister.

## 12 % de plus pour les régions en 1983

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) a distribué l'an dernier un total de 97,5 milliards de FB en subventions, soit une augmentation de 12 % par rapport à 1982. C'est ce que l'on retiendra surtout du 9ème rapport d'activité, qui vient d'être publié.

Comme son nom l'indique, le fonds est l'instrument principal d'aide aux régions défavorisées d'Europe. Les dépenses d'investissement se sont taillées la part du lion dans son activité en 1983 puisqu'elles représentent 95 % du total. Cela a permis d'aider à la réalisation de 3.655 projets et de 27 études. Les principaux bénéficiaires de ces concours ont été l'Italie, le Royaume-Uni, la Grèce, l'Irlande et la France, qui se sont partagé 95,5 % des aides à l'investissement.

La plupart de ces projets concernaient les infrastructures, en particulier dans les secteurs de l'énergie, des transports et de la distribution d'eau. Les travaux de ce type ont le mérite de promouvoir l'emploi aussi bien indirectement que directement.

Les projets d'investissement industriel représentent 12 % du total des aides. Ils ont permis de créer ou de préserver quelque 62.000 emplois. Moyenne de l'aide européenne par emploi : 171.000 FB.

Les mesures communautaires tendant à promouvoir des programmes pluri-annuels (section hors quota) n'ont reçu du FEDER l'an dernier que quelque 270 millions de FB. Cette sous-utilisation s'explique par les lenteurs de mise en œuvre sur le terrain.

Modestement, les auteurs du rapport notent que le FEDER ne représente guère plus d'un dixième des dépenses nationales de développement régional. C'est pourquoi « il ne saurait à lui seul apporter un remède aux graves problèmes régionaux qui continuent à se poser. »

## AIDE- MEMOIRE

### 3 septembre

Réunion des ministres des affaires étrangères au sujet de l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal. Mais très peu de progrès sur les problèmes importants comme celui de l'huile d'olive.

### 4 septembre

Le conseil des ministres approuve les propositions de la Commission en vue d'une réduction du bruit causé par les cars, les autobus et les camions. La Commission propose des mesures similaires pour les motos.

### 5 septembre

Les ministres des affaires étrangères décident de se réunir « officieusement » le 11 à Dublin pour tenter de dénouer les problèmes compliqués de l'élargissement de la Communauté.

### 6 et 7 septembre

Conseil budgétaire : un accord de principe intervient au sujet du budget supplémentaire 1984 — destiné essentiellement à couvrir les dépenses agricoles jusqu'à la fin de l'année — ainsi que sur le budget 1985. Toutefois, un accord formel reste impossible, le gouvernement britannique insistant pour que sa « ristourne » budgétaire 1983 lui soit préalablement versée. Des divergences subsistent également entre le Royaume-Uni et ses partenaires au sujet de la discipline budgétaire. Quant à la Commission, elle estime que le budget supplémentaire 1984, tel qu'il a été approuvé par les ministres est insuffisant.

### 10 septembre

Les ministres responsables de la pêche autorisent la Commission à ouvrir des négociations avec Madagascar en vue de la conclusion d'un accord de pêche. L'accord Communauté-Etats-Unis est par ailleurs approuvé.

### 11 septembre

— Le Royaume-Uni annonce les noms des deux membres britanniques de la Commission à partir de l'an prochain : il s'agit de Lord Cockfield et de M. Stanley Clinton Davis.

— Ouverture de la session plénière du Parlement européen à Strasbourg.

### 11 et 12 septembre

Réunion officieuse à Dublin des ministres des affaires étrangères, qui expriment de nouveau le désir de faire des progrès dans les négociations d'élargissement avec l'Espagne et avec le Portugal.

### 13 septembre

Retombées de l'affaire du cargo « Mont-Louis » : le Parlement européen demande que des précautions supplémentaires soient exigées lors du transport de substances nucléaires ou toxiques.

### 15-16 septembre

Réunis au château de Dromoland en Irlande, les ministres des finances approuvent l'inclusion de la drachme grecque dans l'Ecu.

### 17 septembre

Les ministres de l'agriculture décident de consacrer une réunion spéciale aux problèmes viti-vinicoles. Elle aura lieu le 1er octobre.

### 18 septembre

Négociations Portugal-CEE : Lisbonne accepte les propositions initiales de la Communauté au sujet de la pêche.

### 19 septembre

— Le Ministre du commerce néo-zélandais en visite à Bruxelles.

— Premier indice de l'épuisement des ressources financières de la Communauté : la Commission décide de ne verser que 40 % des subventions agricoles demandées par les Etats membres en octobre — au lieu de 50 %.

### 19-21 septembre

L'assemblée consultative ACP-CEE demande à la Communauté d'intensifier les négociations en vue du renouvellement de la convention de Lomé.

### 20-21 septembre

Réunion officieuse à Dublin des ministres de l'emploi et des affaires sociales.

### 24-26 septembre

Réunion officieuse des ministres de l'agriculture au sujet des problèmes viti-vinicoles.

### 25 septembre

La Commission européenne réagit avec fermeté contre les tendances pro-

tectionnistes qui se manifestent de plus en plus aux Etats-Unis et en particulier contre un projet de loi qui menace sérieusement les exportations européennes de vin vers les USA. Au cas où ces menaces se concrétiseraient, des représailles sont envisagées.

### 26 septembre

M. Soares, premier ministre du Portugal remet à son homologue irlandais, M. Fitzgerald, un projet de déclaration politique comprenant les conditions d'adhésion de son pays à la Communauté.

### 27 septembre

— M. Wilhelm Haferkamp, vice-président de la Commission, paraphe à Pékin le nouvel accord économique et commercial conclu entre la Chine et la Communauté.

— Le même jour, première réunion du Comité institutionnel (dit « Spaak 2 ») dont la création avait été décidée en juin au sommet de Fontainebleau.

### 28-29 septembre

Importante conférence à San-José, capitale du Costa Rica : elle réunit les représentants de plusieurs pays d'Amérique latine, de l'Espagne, du Portugal et de la Communauté européenne. Objet : renforcer la coopération entre la Communauté et les pays de cette partie du monde.

### 1er octobre

Luxembourg : Les ministres de l'agriculture se réunissent pour discuter du problème du vin.

Les ministres des finances se réunissent pour discuter des questions budgétaires.

### 2 octobre

Luxembourg : Les ministres des affaires étrangères se mettent d'accord sur le budget supplémentaire pour 1984 et pour le budget de 1985. L'étape suivante sera le parlement européen.

### 3 octobre

— Luxembourg : Réunions ministérielles sur l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la CE.

— Le syndicaliste allemand, Alois Pfeiffer, a été nommé commissaire européen.

### 5 octobre

Luxembourg : Nicolas Mosar, président du groupe parlementaire Social Chrétien a été désigné comme nouveau commissaire luxembourgeois.

## Pour une meilleure assiette du beurre

La coopération internationale en ce qui concerne les produits laitiers et l'accès sur le marché européen des exportations néo-zélandaises de beurre et de viande de mouton ont été les principaux sujets abordés par M. Mike Moore, ministre du commerce extérieur de Nouvelle-Zélande, au cours d'entretiens qu'il a eus le 19 septembre dernier avec M. Poul Dalsager, commissaire européen à l'agriculture et avec M. Wilhelm Haferkamp, vice-président de la Commission, responsable des relations extérieures.

On sait que le marché mondial des produits laitiers devient de plus en plus difficile et c'est pourquoi la visite de M. Moore a revêtu une importance allant bien au-delà des politesses. La Nouvelle-Zélande est, en effet, un des principaux producteurs mondiaux de ces produits.

Au cours de ses entretiens avec M. Dalsager, M. Moore a exprimé ses préoccupations que lui causent les projets de la Communauté de déverser sur le marché mondial d'importantes quantités de beurre. La Nouvelle-Zélande est soucieuse, a-t-il dit, d'améliorer la coopération internationale pour maintenir l'équilibre et la rentabilité du marché laitier mondial, de manière à garantir aux exportateurs de la Communauté et de la Nouvelle-Zélande un chiffre d'affaires équitable.

M. Dalsager a souligné, de son côté, que les exportations communautaires de produits laitiers ont diminué d'environ la moitié depuis l'an dernier et que c'est, en fait, la Communauté qui risque de perdre des marchés au bénéfice d'autres pays producteurs.

Au cours de sa conversation avec M. Haferkamp, M. Moore a surtout parlé des questions multilatérales, telles la possibilité d'engager une nouvelle série de négociations dans le cadre du GATT.

Le vice-président de la Commission a réitéré la position du collège bruxellois à cet égard : un nouveau « round » de négociations ne vaudra la peine d'être engagé que s'il est précédé d'une préparation minutieuse avec toutes les parties intéressées et seulement après que le programme de travail du GATT établi en 1982 aura été pleinement réalisé.

## Fonds régional et télé-communications

Les projets dans le domaine des télécommunications ont été les principaux bénéficiaires de la dernière tranche de concours du Fonds régional, annoncée en septembre. Cette tranche d'un montant de 15 milliards de FB est répartie sur 789 projets intéressant des régions défavorisées et qui se traduiront par la création et le maintien d'environ 15.000 emplois.

Il s'agit donc là d'une tranche relativement faible, en sorte que, depuis le début de l'année, le Fonds régional n'a utilisé qu'environ un tiers des crédits prévus pour 1984.

D'une manière générale, l'accent a été mis sur les projets d'infrastructures car ces derniers permettent de faire coup double : d'une part créer les emplois nécessaires à leur réalisation, d'autre part renforcer les facilités matérielles dont les industries ont besoin pour devenir plus compétitives et pour assurer à leur personnel une plus grande sécurité d'emploi.

Parmi les projets qui bénéficieront de la dernière tranche de concours, citons un programme d'amélioration des télécommunications dans les zones urbaines de l'intérieur, au Royaume-Uni. Le Fonds apportera à ces travaux une contribution équivalant à 538 millions de FB. Les télécommunications irlandaises recevront quant à elles un concours de 1,8 milliard de FB qui contribuera à doter le pays d'un réseau de téléphone, de télex et de données à la hauteur de celui des autres membres de la Communauté.

Il faut signaler également la création d'un complexe de sports d'hiver à Karpennisi, en Grèce, et 175 millions de FB pour des travaux routiers en France.

Les projets belges ont été publiés dans EURinfo n° 91 du mois d'octobre.

## La PAC en chiffres

Si vous voulez connaître le détail des dépenses de la Communauté dans le cadre de la Politique agricole commune, il faut absolument vous procurer une brochure nouvellement parue (numéro de référence : VI/272/83). Celle-ci, en effet, constitue une véritable mise à nu

des activités du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole qui gère la PAC.

Ce document se compose essentiellement d'une série de tableaux dans lesquels on trouvera tout ce qu'il faut savoir sur les ressources et les dépenses de la PAC en général, sur la valeur des différents stocks, sur les dépenses sectorielles du FEOGA, le détail des aides accordées aux divers Etats membres, les tendances de ces aides, les mesures directes, etc.

## La terreur des porcheries

« Un mal qui répand la terreur » eût dit le bon La Fontaine « fait aux porcs communautaires la guerre ». La fièvre porcine africaine, « puisqu'il faut l'appeler par son nom » menace les quelques 80 millions de cochons d'Europe et la Commission européenne, dans son dernier rapport sur le marché communautaire du porc et de la viande de porc, jette un cri d'alarme en leur nom. La fièvre porcine africaine, qui est causée par un virus, touche déjà les élevages italiens, de la Sicile au nord de la botte, où plusieurs apparitions de la maladie ont été constatées ces dernières années. La Commission européenne a donc demandé au Conseil des ministres de renforcer les contrôles, tant pour la viande sur pied que pour la viande d'animaux fraîchement abattus (COM(84)500).

Ces propositions prévoient que les pays-membres où se sont produits l'an dernier des cas de fièvre porcine africaine se verront interdire toute exportation vers les autres pays de la Communauté d'animaux vivants, de viande fraîche et de produits dérivés du porc. Cependant la Commission aurait le droit de limiter ces restrictions aux seules régions réellement affectées au cas où il ne serait pas prouvé que le reste du pays a été également touché au cours des douze mois précédents. La Commission pourrait également permettre les exportations de certains produits dérivés qui auraient été préparés six mois au moins avant la première apparition de la maladie.

Ces nouvelles propositions sont destinées à compléter celles qui avaient déjà été faites en 1982 et qui concernaient la lutte contre la fièvre porcine classique. Elles auraient par ailleurs le mérite de contribuer à l'éradication de la fièvre africaine en Italie.

# Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée.

- Femmes d'Europe (n° 36, août 1984), 63 pp.
- Nouvelles Universitaires Européennes (n° 134, octobre 1984), 40 pp. (également en anglais).
- Les produits de base et le Stabex (Europe Information Développement - DE 49).
- Les principaux développements de la Communauté européenne - juin 1983-juin 1984 (Parlement européen).
- Financial support by the European Community for work and education of young (guide 1984). S'adresser au Bureau of the Foundation Europa Centrum, Alexanderstraat 2, 2514 JL Den Haag.

### EN VENTE

A la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles ou au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles ou à l'adresse indiquée.

- Vade-mecum concernant les dispositions applicables aux services occasionnels internationaux de voyageurs par route effectués par autocars ou par autobus (180 FB).
- EUROSTAT, Production industrielle (2 - 1984) (225 FB)
- Publications Bulletin of the Joint Research Centre. (Abonnement auprès du Publications Service - CEC-Joint Research Centre - Ispra Establishment - I-21020 ISPRA (Va) Italy).
- Annie Sabourin, Le travail des femmes dans la CEE. Les conditions juridiques, Economica, Paris, 149 pp., 900 FB.
- Jean A. Pirlot, Symphonie Europa, Robert Laffont, Paris, 362 pp., 676 FB.
- Organigramme de la Commission des Communautés européennes, 110 pp., 130 FB, TVA exclue.
- Jürgen Erdmenger. Vers une Politique des Transports pour l'Europe, RTL Edition, Ed. Labor, Bruxelles, 182 pp., 495 FB.

# Eurinfo : oui ou non ?

C'est la question que nous vous posons. Dans le numéro 90 d'EURinfo, nous vous avons annoncé que nous devons nettoyer notre fichier, puisque la demande dépasse nos moyens financiers.

Entretiens des cartes-réponses ont été envoyées à nos lecteurs pour leur demander s'ils veulent continuer à recevoir EURinfo. Nous serions heureux de pouvoir vous compter parmi nos lecteurs assidus, mais n'oubliez pas de nous renvoyer la carte-réponse verte. Vous nous obligeriez si à cette occasion vous vouliez bien vérifier si vos nom et adresse sont libellés de façon correcte. Vos corrections éventuelles seront enregistrées par ordinateur.

Si vous avez raté le rendez-vous ou si la carte-réponse verte ne vous est pas parvenue, veuillez découper l'étiquette avec votre adresse, qui est apposée sur l'enveloppe sous laquelle EURinfo vous est envoyé (ou vous nous rappelez votre adresse) en mentionnant : „veut continuer à recevoir EURinfo". Notre adresse : EURinfo, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont déjà renvoyé leur carte-réponse, pour leur collaboration et leur intérêt.

La rédaction.



# Documents COM

La Commission des Communautés européennes assure la publicité de ses législations, rapports et propositions en publiant les documents de la série „COM". Depuis 1983, ces documents peuvent être obtenus par abonnements. Dans une question à la Commission des CE, Mademoiselle Joyce Quin, membre britannique du Parlement européen a demandé les raisons de la non publication de certains de ces documents et du retard de distribution de certains d'entre eux.

Dans sa réponse, le président de la Commission a souligné que la majorité des

documents portent sur des sujets qui permettent de les considérer comme publics à l'issue d'un délai plus ou moins long après leur transmission à l'institution qui en est le principal destinataire. Ces documents peuvent être obtenus auprès de l'Office des Publications où les abonnements peuvent être souscrits (on peut s'adresser en Belgique au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles).

Certains documents conservent toutefois un caractère réservé. Ceci explique que la numérotation peut être discontinue et que des hiatus peuvent apparaître dans l'in-

dex des documents accessibles. Cet index permet cependant au public intéressé de connaître avec certitude ceux des documents „COM" auxquels il a effectivement accès.

Les délais de distribution incriminés sont quant à eux inévitables. La Commission doit veiller à ce que les documents soient envoyés aux institutions principales destinataires avant que ceux-ci ne tombent dans le domaine public. A ce délai de procédure s'ajoute le temps nécessaire pour inclure les documents dans une des diffusions bimensuelles et pour leur acheminement par voie postale. (Question n° 33/84).